

L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES: LE NOUVEAU DÉFI POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE EN DÉVELOPPEMENT

AN ENVIRONMENT
& ENERGY GROUP
PUBLICATION

DR. E. LISA F. SCHIPPER

INSTITUT DE STOCKHOLM POUR L'ENVIRONNEMENT

MARIA PAZ CIGARÁN

LIBÉLULA COMMUNICATION, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT, PÉROU

DR. MERYLYN MCKENZIE HEDGER

INSTITUT D'ETUDE DE DÉVELOPPEMENT À L'UNIVERSITÉ DE SUSSEX



JUILLET 2008

Renforcement des capacités pour les responsables politiques : prise en compte des changements climatiques dans les secteurs clés

Le projet du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) intitulé « Renforcement des capacités pour les responsables politiques » a pour but de renforcer les capacités nationales des pays en développement à élaborer des options de politiques visant à faire face aux effets des changements climatiques au niveau de divers secteurs et activités économiques, ce qui pourrait constituer un apport à la définition des positions de négociation au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce projet se déroulera en parallèle au processus du Plan d'action de Bali consistant en des négociations sur les actions coopératives à long terme relatives aux changements climatiques, qui doivent se conclure en décembre 2009 à Copenhague, lors de la 15^e Conférence des Parties de la CCNUCC.

Le présent document fait partie d'une série d'études produits pour le projet et fournissant des informations détaillées sur les quatre éléments thématiques du Plan d'action de Bali, atténuation, adaptation, technologie et ressources financières, ainsi que sur l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie. Les matériels du projet comprennent également des résumés analytiques à l'intention des décideurs, des documents d'information et de réflexion et des exposés. Ces matériels seront utilisés dans les ateliers de sensibilisation nationaux organisés dans les pays participants.

Responsabilité

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de leur(s) auteur(s), et ne représentent pas nécessairement celles des Nations unies, y compris du PNUD, ou de leurs États membres.

Remerciements

Le PNUD remercie l'appui généreux de la Fondation des Nations unies et des gouvernements de Norvège et de la Finlande à travers le projet, « Renforcement des capacités pour les décideurs politiques », ayant permis la préparation de ce document.

Le PNUD et l'auteur de ce rapport souhaitent exprimer leur gratitude au secrétariat de la CCNUCC, au personnel de l'ISDR/NU et du PNUD, ainsi qu'à Hernan Carlino, Chad Carpenter, Susanne Olbrisch et Naira Aslanyan.

Ce document s'inspire en grande partie du document établi par le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques, intitulé « Incidences, Vulnérabilité et Adaptation dans les Pays en Développement ».

Ce document a été traduit de l'anglais par Katia Oneissi. La traduction a été revue par Madeleine Diouf-Sarr et Marie Loosevelt.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	5
1. Introduction	6
2. Qu'est ce que l'adaptation?	8
2.1 Adaptation et le développement	8
2.2 Adaptation et la réduction des risques de catastrophes	9
2.3 Adaptation et les données climatologiques	10
2.4 Adaptation et le financement	10
3. L'Adaptation dans le Cadre des Négociations des Nations-Unies sur les Changements Climatiques	12
3.1 Principales Etapes de Processus	12
3.1.1 Discussions initiales	12
3.1.2 La 7 ^{ème} Conférence des Parties (2001)	14
3.1.3 La 10 ^{ème} Conférence des Parties (2004), la 11 ^{ème} Conférence des Parties (2005) et la 12 ^{ème} Conférence des Parties (2006)	16
3.1.4 La 13 ^{ème} Conférence des Parties (2007) et Le Plan d'Action de Bali	16
3.2 Négociations sur l'adaptation: les contours du débat	17
4. Le défi de l'adaptation au niveau national	20
4.1 Approche de l'adaptation au niveau national	20
4.2 Dresser un inventaire des progrès enregistrés dans votre pays	21
4.3 Identifier les options en matière d'adaptation, définir les priorités, développer des plans d'adaptation et les intégrer dans le cadre de votre politique et plan nationaux.	21
4.4 Dispositions nécessaires pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation: Quels rôles devraient jouer les différentes parties prenantes ? Comment pouvez-vous garantir la participation des secteurs public et privé ainsi que la participation de la société ?	27
4.5 Le besoin de catalyser les investissements: Le rôle des institutions publiques et privées	28
4.6 Détermination des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'adaptation	28
4.7 Technologie: un moyen pour l'adaptation	29
4.8 Capacités techniques et scientifiques nouvelles et renforcées	30
4.9 Appui aux institutions pour la mise en œuvre de l'adaptation	30
4.10 Sensibilisation et participation du public	30
5. Conclusions: principaux messages et points nécessitant une réflexion plus approfondie	32
Références	34
Recommandations de textes supplémentaires	34

Annexes	36
Annexe 1: Incidences et vulnérabilité	36
Annexe 2: Décisions relatives à l'adaptation au titre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto	38
Annexe 3: Guide des sources d'informations	40
Encadrés	
Encadré 1: Aperçu des positions et des opinions en matière d'adaptation des pays développés et des pays en développement	18
Encadré 2: Exemples de mesures d'adaptation	20
Encadré 3: Options d'adaptation au titre de la CCNUCC	26
Encadré 4: Technologies d'adaptation pour les zones côtières: protéger, reculer, équiper	29
Figures	
Figure 1: Développement d'instruments financiers pour l'adaptation au titre de la CCNUCC et du FEM	13
Figure 2: Les activités qui entrent dans la formulation d'une stratégie d'adaptation	25
Tableaux	
Tableau 1: Sources de financement pour l'adaptation au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto	15
Tableau 2: Groupes d'Experts en matière d'adaptation	15
Tableau 3: Evaluations nécessaires pour identifier les options en matière d'adaptation	23
Tableau 4: Rôles et responsabilités potentiels des parties prenantes	27

Acronymes

ACA	Analyse Coût-Avantage		
ACE	Analyse Coût-Efficacité		
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies		
ALM	Mécanisme d'exploitation des leçons tirées de l'adaptation		
AMC	Analyse Multicritères		
Annexe I	L'Annexe de la Convention qui énumère les pays industrialisés et les pays des économies en transition		
Annexe II	L'Annexe de la Convention, qui énumère notamment les pays membres de l'OCDE, avec des engagements supplémentaires à aider les pays en développement en matière de financement et de transfert de technologies		
APEI	Alliance des Petits Etats Insulaires		
AWG-LC	Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention		
BASD	Banque Asiatique de Développement		
BAD	Banque Africaine de Développement		
BMD	Banques Multilatérales de Développement		
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention)		
CE	Commission Européenne		
CPE	Commission des Pays Européens		
CP	Conférence des Parties (à la CCNUCC)		
CPR	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties (au Protocole de Kyoto)		
CRMA	La gestion des risques liés au climat et à l'adaptation au changement climatique		
COA	Cadre d'Orientation pour l'Adaptation		
DCN	Deuxième Communication Nationale		
DEFRA	Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales du Royaume-Uni		
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial		
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés		
FSCC	Fonds Spécial pour les Changements Climatiques		
FTE	Fonds de Transformation de l'Environnement		
GCE	Groupe Consultatif d'Experts sur les Communications Nationales des Parties ne figurant pas à l'Annexe I de la Convention		
GETT	Groupe d'Experts sur le Transfert de Technologie (du CCNUCC)		
GEPMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés		
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat		
IATAL	Taxe sur le Transport Aérien pour l'Adaptation aux Changements		
MDP	Mécanisme de Développement Propre		
ODA	L'Aide au Développement dans les Pays d'Outre-mer		
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement		
ONG	Organisation Non-Gouvernementale		
OSCST	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique		
OSMO	Organe subsidiaire de mise en œuvre		
PEID	Petits Etats Insulaires en Développement		
PAB	Plan d'Action de Bali		
PIB	Produit Intérieur Brut		
PMA	Pays les Moins Avancés		
PNAAs	Programme National d'Action pour l'Adaptation aux Changements Climatiques		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement		
PTN	Programme de Travail de Nairobi		
RDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain Climatiques		
RE4	Le Quatrième Rapport d'Evaluation (du GIEC, voir ci-dessous)		
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts		
SIG	Système d'Information Géographique		
SPA	Priorité Stratégique pour l'Adaptation		
UE	Union Européenne		
UKCIP	Programme de lutte contre le changement climatique au Royaume-Uni		
UQA	Unités de Quantité Attribuée		

1 INTRODUCTION

Le climat mondial est en voie de changement : les impacts associés à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère dus aux activités humaines se manifestant par des changements au niveau de la température moyenne et des saisons et une intensité croissante des phénomènes climatiques extrêmes se produisent déjà et sont appelées à s'aggraver à l'avenir. Des millions de personnes, notamment celles qui vivent dans les pays en développement, font face à des pénuries d'eau et d'aliments et sont exposés à de plus grands risques sanitaires. L'adoption de mesures d'adaptation qui réduisent la vulnérabilité aux changements climatiques, est d'une grande importance, notamment dans beaucoup de pays où les risques existent déjà.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit de graves impacts des changements climatiques sur différents secteurs et niveaux. D'ici 2020, 250 millions de personnes en Afrique sont susceptibles d'être exposées à de plus grands risques de stress hydrique. Parmi les autres impacts figurent le risque accru d'inondations, vu le recul des glaciers, l'élévation du niveau de la mer inondant les côtes à travers le monde et inondant complètement certains petits États insulaires, et l'augmentation d'intensité et une plus grande fréquence des cyclones tropicaux (GIEC, 2007). En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a conclu que les impacts et changements inévitables dus aux changements climatiques, dépassent la capacité actuelle de réaction, la société et les écosystèmes doivent mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Les coûts approximatifs de l'adaptation sont élevés selon toutes les estimations. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (la Convention) a estimé que d'ici 2030, les pays en développement auront besoin de 28 à 67 milliards de dollars pour faire de l'adaptation aux changements.¹ Ceci correspond à 0,2–0,8 % des flux d'investissements mondiaux, ou seulement 0,06–0,21 % du PIB mondial prévu en 2030. Il est probable que les coûts additionnels nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, soient de l'ordre de 10 à 40 milliards de dollars par an (Banque mondiale 2006). De plus, le rapport Stern sur l'économie du changement climatique estime qu'en l'absence de mesures d'atténuation des changements climatiques, le coût total des dommages sera équivalent à la perte d'au moins

5 % du PIB mondial par an, avec des pertes plus importantes dans la plupart des pays en développement (Stern, 2007). Le financement mondial actuel pour l'adaptation constitue une fraction du montant nécessaire.

L'adaptation aux changements climatiques est un sujet complexe, avec plusieurs facettes constituant un certain nombre de défis, particulièrement pour le monde en développement. Les impacts des changements climatiques affectent déjà les pays en développement, notamment les pays pauvres, les plus vulnérables, étant donné qu'ils disposent de ressources limitées aux niveaux social, technologique et financier pour faire de l'adaptation. Les changements climatiques affectent également le développement durable des pays ainsi que leurs capacités à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies d'ici 2015. Le Rapport mondial sur le développement humain de 2007/8 a notifié que la réalisation d'un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté, seront compromis du fait de cinq facteurs de développement humain affectés par les changements climatiques, à savoir les réductions de la productivité agricole, l'insécurité accrue au niveau de l'eau, l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes ; la déstabilisation des écosystèmes, et une recrudescence des risques sanitaires (PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2007).

Les stratégies d'adaptation réussies nécessitent l'adoption de mesures à différents niveaux : communautaire, national, régional et/ou international. Il existe un consensus scientifique, économique, politique et social croissant sur le fait que les mesures d'adaptation nécessitent une réflexion à long terme et la prise en considération de manière explicite des risques des changements climatiques aux niveaux régional (transnational), national, sous-national, et local. Ces mesures nécessitent une combinaison de plusieurs éléments tels que l'évaluation des vulnérabilités aux changements climatiques, des technologies appropriées, l'évaluation des capacités, des pratiques locales d'adaptation et des mesures gouvernementales.

Les différents aspects de l'adaptation ne peuvent être traités dans un seul document. Par conséquent, ce document se limitera aux principaux aspects de ces questions et fournira aux décideurs des éléments de base, y compris des informations et questions pour une réflexion plus poussée. Ce document met

l'accent sur :

- les contours de la question de l'adaptation, et son lien avec d'autres questions importantes ;
- la prise en considération de l'adaptation dans le cadre des négociations internationales actuelles au titre de la Convention, y compris les questions relatives au financement de l'adaptation ;
- le défi d'aborder l'adaptation à chaque niveau d'un État déterminé, à savoir les niveaux communautaire, local, régional, sectoriel et national.

Les questions relatives au financement sont cruciales pour aborder l'adaptation, et ce document met l'accent sur plusieurs aspects fondamentaux. Une discussion plus complète des questions liées au financement de l'adaptation est disponible dans un autre document publié dans cette même série.²

¹ <http://unfccc.int/4053.php>.

² « Négociations sur des investissements et flux financiers additionnels pour faire face aux changements climatiques dans les pays en développement » par Erik Haites, Margaree Consultants, Inc.

2. QU'EST CE QUE L'ADAPTATION?

L'adaptation aux changements climatiques est un sujet complexe qui pose un certain nombre de défis.

En effet, un important défi se situe dans la définition de l'adaptation et la compréhension du cadre complet de ses implications. L'adaptation est actuellement le sujet de nombreuses études qui offrent une série de définitions. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat propose comme point de départ une définition large de l'adaptation : l'adaptation aux changements climatiques est l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, pour en atténuer les effets néfastes ou en exploiter les opportunités bénéfiques. Toutefois, il est plus difficile de définir l'adaptation en termes pratique et opérationnel. Pour aider dans cet effort, certains points clés peuvent être identifiés pour fournir un cadre utile à la compréhension de la complexité de l'adaptation.

L'adaptation implique un processus d'ajustement durable et permanent en réponse à de nouvelles et changeantes circonstances de l'environnement. Bien que l'humanité se soit constamment adaptée à son environnement, l'adaptation planifiée et préventive n'est apparue que récemment, en réponse aux impacts des changements climatiques anthropiques à travers le monde. Les décideurs ont accepté que le monde fait face à une menace réelle et immédiate et que l'adaptation aux changements est nécessaire. L'adaptation a été identifiée comme étant une réponse appropriée étant donné qu'elle est associée à des processus favorables au développement, et peut faciliter la continuité et l'amélioration des moyens de subsistance existants.

Les changements climatiques affecteront chaque aspect de la société, de l'environnement et de l'économie. Cela signifie un ajustement des comportements, des moyens de subsistance, de l'infrastructure, des lois et politiques, et des institutions en réponse aux phénomènes climatiques actuels ou futurs. Ces ajustements peuvent inclure une plus grande souplesse des institutions et des systèmes de gestion pour prendre en charge des changements futurs incertains, ou alors ils peuvent se baser sur des impacts et menaces actuelles et/ou des changements prévisionnels. L'adaptation planifiée nécessite une profonde réflexion sur le mode de fonctionnement des systèmes à court, moyen et long terme.

Un aperçu des impacts des changements climatiques et de la vulnérabilité figure à l'annexe 1.

2.1 L'adaptation et le développement

L'adaptation est étroitement liée au développement et ce lien est d'une grande importance pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques. La croissance économique est essentielle pour les pays en développement pour améliorer la santé, les moyens de subsistances économiques et la qualité de vie de leurs citoyens. Elle est également essentielle pour améliorer la capacité des pays en développement à s'adapter aux impacts négatifs des changements climatiques. Toutefois, un développement de type « *business-as-usual* » (de maintien de statu quo) est souvent insuffisant pour s'adapter aux changements climatiques. En effet, certaines dimensions du développement peuvent entraver le processus d'adaptation, en mettant l'accent sur la croissance au prix d'une plus grande exposition et sensibilité aux changements climatiques. Aussi, il y a également un risque que les efforts de développement soient en déphasage avec les futurs changements climatiques, conduisant à une mauvaise adaptation, à savoir un processus qui semble être au départ une réponse à un risque, mais qui en fin de compte, aggrave la vulnérabilité au risque.

Tous les objectifs de développement qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, influencent la vulnérabilité d'un individu, d'un groupe ou d'une société aux changements climatiques. Le GIEC admet que « le développement durable peut réduire la vulnérabilité aux changements climatiques » (GIEC, 2007). Dans le même temps, les changements climatiques constituent une menace directe au développement durable. L'une des questions principales qui sous-tend la popularité croissante de l'adaptation, est la conviction que l'adaptation est fondamentalement liée au développement durable et doit s'inscrire au sein du processus de développement et de planification.

La plupart des processus de développement qui sont durables et équitables auront également à combler le « déficit en matière d'adaptation » – à savoir l'écart entre l'adaptation qui est possible sans politiques ou projets supplémentaires, et le niveau qui est requis pour éviter les effets néfastes des changements climatiques (Burton, 2004). Le déficit en matière d'adaptation décrit l'effort supplémentaire requis pour gérer les impacts des changements climatiques, en vue de compenser les manquements de gestion de la variabilité climatique, en mettant l'accent sur l'envergure de cette limite. En effet, ce « déficit » est un élément essentiel liant l'adaptation et le développement durable. Les mesures d'adaptation sont concernées par le développement humain, étant donné que les facteurs qui entravent et facilitent l'adaptation, sont souvent les mêmes facteurs qui entravent

ou permettent le développement humain. Alors que certains survivent dans des conditions difficiles, avec les situations météorologiques actuelles, des impacts additionnels des changements climatiques peuvent pousser le système au-delà d'un seuil où l'existence devient non-viable.

Les efforts visant à « l'intégration » de l'adaptation peuvent se trouver dans les plans nationaux de développement (comme par exemple au Bangladesh et aux Caraïbes), les projets de développement (entrepris par les organisations non-gouvernementales (ONG) et les instituts qui effectuent des recherches) et auprès des agences d'aide de certains pays comme le Danemark, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Norvège. Ce travail est encore à un stade peu avancé, avec peu de résultats sur lesquels, il est possible de se baser pour évaluer les niveaux de réussite. Toutefois, même dans les pays les plus sensibles aux effets du climat, la question des changements climatiques n'est toujours pas considérée comme prioritaire et la manière de l'intégrer au sein des plans, reste imprécise.

Un autre aspect de l'intégration de l'adaptation au sein du développement est lié aux différentes approches de l'adaptation entre différents secteurs ; un secteur peut t avoir une approche totalement incompatible avec l'approche adoptée par un autre secteur. Par exemple, si les personnes responsables de la gestion de l'énergie décident de construire de nouveaux barrages pour l'hydroélectricité, alors que les personnes responsables de la gestion de l'agriculture recommandent une vaste irrigation en aval, cela peut entraîner des incohérences et des conséquences néfastes pour les agriculteurs en aval, dont l'approvisionnement en eau sera encore moins fiable.

Enfin, il est important de comprendre l'adaptation en tant que processus et de réfléchir sur la manière dont elle est mise en œuvre. Le fait de réfléchir sur l'adaptation en tant que processus explique pourquoi il est nécessaire d'ajuster à l'avenir les mesures actuelles d'adaptation, en réponse aux changements, y compris les changements environnementaux, sociaux, politiques et financiers. La formulation de l'adaptation de cette manière, explique également pourquoi l'adaptation n'est pas un résultat concret que l'on peut mesurer de manière exhaustive à tout moment, mais plutôt un objectif évolutif.

2.2 L'adaptation et la réduction des risques de catastrophes

Des liens conceptuels et pratiques sont souvent faits entre l'adaptation et la réduction des risques de catastrophes. Il peut sembler évident que ces deux approches fonctionnent de pair en tant que partie de l'ensemble des techniques de réduction des risques. **Mais en pratique, les deux approches sont appuyées par des groupes d'institutions, d'individus, de méthodes et de cadres politiques totalement différents.** Les écarts entre ces deux approches vont du développement intellectuel des domaines, à la mise en œuvre des mesures de réduction des risques, conduisant entre autres, à une incompatibilité entre les politiques, des investissements redondants, et des approches en concurrence pour traiter des mêmes problèmes.

Récemment, le dialogue entre les groupes qui œuvrent pour la réduction des risques de catastrophes et ceux chargés de l'adaptation aux changements climatiques a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les liens, d'accroître les efforts de partage des connaissances et de collaborer aux niveaux conceptuel et pratique. En partie, cet intérêt commun vient de la reconnaissance que la réduction des risques nécessite une approche plus holistique que celle préalablement mise en œuvre.

Cette convergence des efforts reconnaît que ni la réduction des risques de catastrophes ni l'adaptation aux changements climatiques se rapportent seulement aux catastrophes ou bien aux changements climatiques, mais plutôt à tous les facteurs sociaux, économiques et physiques qui influencent l'ampleur de la menace, et sont affectés par cette menace. Par conséquent, le cycle de gestion des catastrophes a été étendu pour intégrer les leçons tirées des impacts des catastrophes au niveau de la planification, en mettant l'accent davantage sur les changements profonds à apporter pour réduire les risques, plutôt que de mettre l'accent sur la reconstruction des mêmes conditions, préalables aux catastrophes, comme c'est souvent le cas lorsque la gestion des catastrophes est limitée aux efforts de secours humanitaire.

2.3 L'adaptation et les données climatologiques

La planification d'une adaptation réussie pose plusieurs défis. L'un de ces défis, réside dans le besoin d'informations sur les impacts des changements climatiques et leurs effets secondaires. La variabilité climatique et les changements climatiques augmentent l'incertitude du processus de prise de décisions, mais l'incertitude de ces phénomènes augmente la complexité du processus de planification de l'adaptation.

L'incertitude domine toutes les approches qui visent à comprendre les éventuelles impacts des changements climatiques. Toute tentative pour surmonter ces incertitudes signifie le développement de stratégies d'adaptation solides, capables de faire face à un ensemble de changements climatiques futurs. Toutefois, il est difficile d'imaginer une option d'adaptation qui traite simultanément les conditions climatiques plus humides et plus sèches, il est probable que ces deux aspects nécessitent des stratégies différentes.

Ces mesures appelées, mesures d'adaptation « gagnant-gagnant » ou « sans regret » sont celles dont les avantages l'emportent sur les coûts. Ces mesures traitent souvent de l'adaptation, tout en répondant simultanément à d'autres besoins. Elles ne sont pas en conflit avec les objectifs de développement et n'aboutissent pas à des circonstances qui augmentent la vulnérabilité aux changements climatiques à court et moyen terme. Ces mesures peuvent être développées en l'absence d'informations précises sur le climat.

Les données climatiques ne sont pas toujours nécessaires pour garantir les mesures d'adaptation. Par exemple, si les projections suggèrent la poursuite d'une tendance déjà observée, les données climatiques détaillées ne sont pas nécessaires pour justifier des mesures d'adaptation. Il est important de reconnaître que dans de tels cas, l'absence de données climatiques ne doit pas empêcher des actions à prendre.

2.4 L'adaptation et le financement

L'adaptation nécessite un financement substantiel. Comme déjà noté, selon les estimations disponibles, les coûts de l'adaptation aux changements climatiques dans le monde en voie de développement, sont chiffrés en dizaines de milliards. Toutefois, de nombreuses difficultés et contraintes existent pour l'estimation précise des coûts de l'adaptation sous différents scénarios ainsi que pour déterminer la capacité des pays à s'autofinancer dans le cadre de l'adaptation. Ceci comprend :

- (1) **Des différences dans la capacité d'adaptation :** la capacité d'adaptation est une limitation principale à l'estimation des coûts d'adaptation. La capacité d'adaptation est essentiellement la potentialité à s'adapter au stress, tels que les changements climatiques. Elle ne prévoit pas quelles adaptations vont se produire, mais elle donne une indication sur les différentes capacités des sociétés à s'adapter aux changements climatiques ou aux autres stress.
- (2) **La plupart des mesures d'adaptation ne doivent pas être mises en œuvre uniquement pour les besoins de l'adaptation aux changements climatiques :** la plupart des activités qui doivent être entreprises pour s'adapter aux changements climatiques, apportent des avantages, même si le climat ne change pas. Par exemple, les améliorations de gestion des écosystèmes pour réduire leurs stress ou les mesures de protection des eaux peuvent être typiquement justifiées sans considérer les changements climatiques. Les changements climatiques donnent une raison supplémentaire pour faire ces modifications étant donné que les avantages de l'adaptation sont plus importants lorsque les changements climatiques sont pris en considération. En fait, le besoin de ces mesures d'adaptation peut ne pas dépendre des niveaux spécifiques de concentration des gaz à effet de serre, et par conséquent, ni des changements climatiques associés aux scénarios. Il peut être justifié d'introduire des programmes d'économie d'eau ou de réduction des dommages occasionnés aux récifs coralliens, quel que soit le scénario supposé.
- (3) **Les incertitudes associées à toute méthode facilement disponible pour l'évaluation des coûts de l'adaptation :** pratiquement, toutes les méthodes utilisées pour l'estimation des coûts de l'adaptation contiennent un certain nombre d'incertitude. Par exemple, les informations existantes pour utiliser « une approche totalement ascendante », qui implique l'estimation des coûts de mesures spécifiques d'adaptation à travers le monde, sont loin d'être exhaustives et complètes. Pour d'autres méthodes, les incertitudes peuvent être posées car les hypothèses employées peuvent résulter de différentes échelles d'estimation.
- (4) **L'existence d'un déficit en matière d'adaptation:** Dans de nombreux lieux, la conception de bâtiments et les activités y relatives, n'est pas suffisamment adaptée au climat actuel, y compris à sa variabilité et aux conditions climatiques extrêmes. Les pertes croissantes dues aux événements climatiques extrêmes,

tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones tropicaux et autres tempêtes témoignent de l'existence et de l'ampleur du déficit en matière d'adaptation. Ces pertes ont augmenté rapidement au cours des 50 dernières années. L'absence quasi généralisée de construction d'établissements humains résistants aux agents atmosphériques est l'une des principales raisons du déficit en matière d'adaptation. Ce sujet est également traité à la section 2.1 de ce document.

Mis à part les difficultés dans l'estimation du coût global de l'adaptation aux changements climatiques, d'autres domaines d'incertitude ou d'absence de clarté affectent également le niveau du financement disponible. Par exemple, l'absence d'une définition internationalement admise de l'adaptation peut influencer le niveau du financement attendu en vertu des engagements au titre de la CCNUCC. Des questions se posent également par rapport à la manière avec laquelle le financement de l'adaptation doit être fourni, et sur la manière d'en contrôler l'efficacité.

De plus, des questions se posent sur la manière avec laquelle les différents coûts sont couverts en fonction des différents scénarios de développement. Alors que l'intégration des mesures d'adaptation au sein d'un scénario de politiques de développement durable couvrirait certains de ces coûts, certains coûts associés à l'adaptation peuvent découler des mesures destinées à traiter l'adaptation uniquement.

Malgré les difficultés et les incertitudes, un fait reste clair : les sommes nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques seront considérables et dépasseront les sommes actuellement disponibles dans les fonds existants de la CCNUCC et auprès d'autres sources. Un certain nombre de propositions différentes a été récemment présenté au processus de négociation de la CCNUCC ou a été discuté dans d'autres forums y relatifs mettant l'accent sur les manières d'augmenter le niveau de financement de l'adaptation. Pour un supplément d'informations sur ces propositions, voir un document séparé sur le financement de l'adaptation produit dans le cadre de cette série.³

Questions:

- Quelles sont les principales priorités de développement dans votre pays pour lesquelles l'adaptation serait nécessaire ? Quelles seraient les premières étapes pour intégrer l'adaptation au sein de ces priorités ?
- Dans quels secteurs voyez-vous une possibilité d'options « gagnantes-gagnantes » susceptibles de promouvoir l'adaptation tout en étant bénéfiques à d'autres priorités nationales avec les mêmes activités ?
- Quelles sont selon vous les principales contraintes en matière de données pour l'évaluation et la vulnérabilité et l'identification des options d'adaptation dans votre pays ?
- Avez-vous participé, ou êtes-vous au courant du Cadre d'action de Hyogo pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes ?⁴ Votre pays a-t-il une stratégie coordonnée en matière de changements climatiques et de réduction du risque des catastrophes ?
- Quelle est l'expérience de votre pays en matière de développement et d'estimation des fonds nécessaires aux projets ? Quels sont selon vous, les principaux éléments à prendre en considération ?

³ « Négociations sur les investissements et flux financiers supplémentaires pour faire face aux changements climatiques dans votre pays » par Erik Haites.

⁴ Les efforts visant à réduire le risque des catastrophes sont basés sur la Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes approuvé par 168 gouvernements à Hyogo, Kobe, Japon, en 2005. Le Cadre d'action de Hyogo vise à « Réduire de manière substantielle les pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et les pays sur les plans social, économique et environnemental à cause des catastrophes ». Les gouvernements ont accepté en vertu de ce texte d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes.

3. L'ADAPTATION DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La CCNUCC, également appelée la Convention, fournit la base d'une action internationale pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs impacts. La CCNUCC est entrée en vigueur en 1994 et compte actuellement 191 Parties (États membres). En vertu de cette Convention, les Parties se sont engagées à lancer des stratégies nationales pour l'adaptation aux impacts anticipés des changements climatiques, et les pays développés se sont engagés à fournir un appui financier et technique aux pays en développement, et de coopérer en matière de préparation pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques. La Convention fait également référence à l'adaptation dans plusieurs de ses articles.

De plus, l'autorité suprême de la Convention, à savoir la Conférence des Parties (CDP), a pris plusieurs décisions en matière d'adaptation au cours des années. Ces décisions concernent l'appui et le financement des pays en développement par les pays développés, Parties à la Convention, pour les aider en matière i) d'évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation, ii) de renforcement de capacités, iii) de formation, d'éducation et de sensibilisation, iv) de mise en œuvre d'activités d'adaptation concrètes, v) de promotion du transfert de technologies et de partage des expériences à travers des ateliers régionaux. L'adaptation est également abordée dans des activités en cours liées aux communications nationales, à la recherche et à l'observation systématique et aux recommandations au Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

3.1 Principales étapes du processus

Bien que la CCNUCC ait d'abord mis l'accent sur l'atténuation, l'adaptation est aujourd'hui reconnue comme étant un élément important pour toute réponse aux changements climatiques. Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC de 2007 a clairement indiqué que l'accumulation des émissions historiques a déjà « engagé » la Terre vers un certain niveau de réchauffement, et que les impacts de ce réchauffement sont déjà ressentis. Par conséquent, les efforts visant à comprendre comment la capacité d'adaptation peut être améliorée et comment l'adaptation peut être soutenue, ont

augmenté de manière exponentielle au cours de ces dernières années.

3.1.1 Discussions initiales

Lorsque la CCNUCC a été adoptée à Rio en 1992, seul le premier rapport d'évaluation du GIEC avait été établi et bien que la nature du problème des changements climatiques soit déjà bien définie, de nombreuses incertitudes demeuraient. Bien qu'il soit admis que les activités humaines augmentaient de manière substantielle la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, tous les impacts devaient être observés et traités par la suite. La Convention a mis l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (des pays industrialisés), dans le but de réduire la cause du problème de manière à ce que ses effets soient minimisés et facilement gérés. La capacité d'adaptation était considérée comme inhérente aux écosystèmes et à la société et donc, ne nécessitait pas de politiques explicites.⁵ De plus, l'adaptation était alors considérée comme un recours défaitiste qui reflétait une incapacité à relever les défis de l'atténuation.

Les Parties à la CCNUCC au cours de la première session de la Conférence des Parties (CDP1) en 1995 ont convenu de créer un groupe spécial⁶ pour traiter la question de l'atténuation et négocier ce qui est devenu en fin de compte le Protocole de Kyoto. L'adaptation était considérée comme une priorité de long terme et de moindre importance et les premières discussions sur le sujet se sont déroulées au cours des négociations sur le mécanisme financier de la Convention et au cours des négociations sur les recommandations et appui à la préparation des communications nationales.⁷

La CCNUCC a obtenu l'engagement des pays développés à aider les pays en développement à couvrir les coûts de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. Cette aide est d'abord mise en œuvre par l'intermédiaire du mécanisme financier de la Convention, actuellement géré par le FEM, et soumis à révision tous les quatre ans. Le mécanisme financier est guidé par la CDP, et doit rendre compte devant la CDP qui décide de ses politiques en matière de changements climatiques, des priorités des programmes et des critères d'éligibilité au financement, généralement adoptés

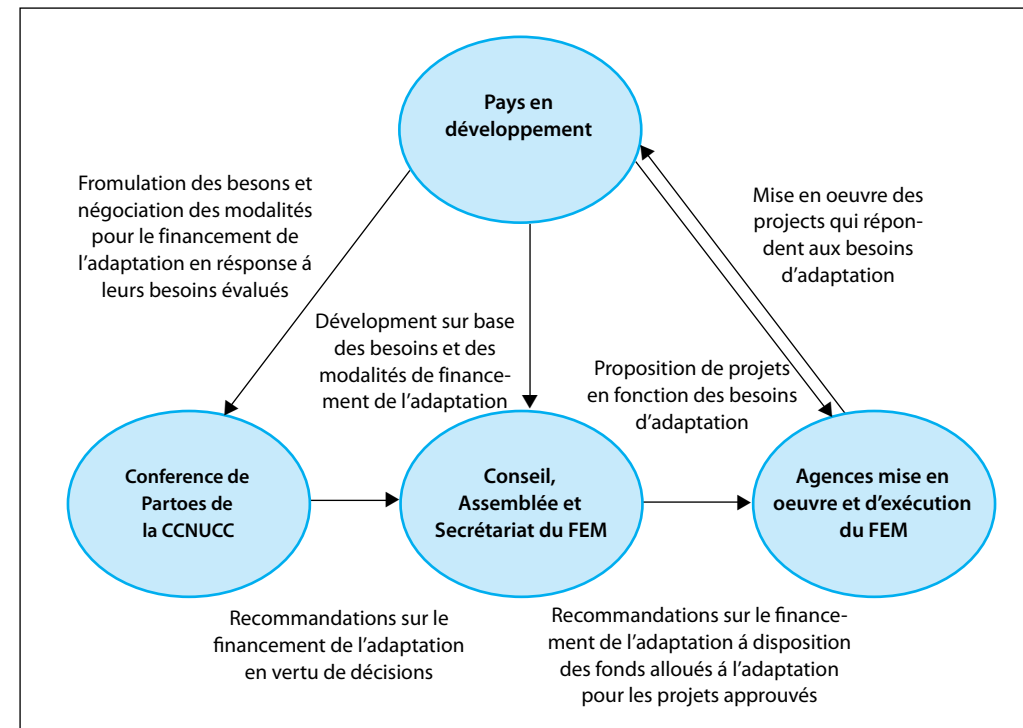
suite aux recommandations de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention.

Dès les premières phases de la Convention, il a été reconnu que les pays en développement avaient besoin d'un appui financier et technique, durant la préparation de leurs communications nationales, pour évaluer leurs vulnérabilités aux impacts des changements climatiques et développer des plans pour s'adapter à ces impacts. Les Parties ont convenu de mettre en œuvre l'adaptation dans le cadre de stratégies à court, moyen et long terme et de définir une approche sur trois phases pour le financement de l'adaptation dans les pays en développement :

- les phases I et II comprennent la planification, les évaluations des vulnérabilités, le développement d'options politiques et de renforcement des capacités pour l'adaptation ; et
- la phase III prévoit des mesures effectives pour faciliter une adaptation appropriée.

La CDP a demandé au FEM de financer la totalité des activités d'adaptation dans le cadre de la formulation des communications nationales. Voir figure 1 pour des informations sur le développement d'instruments financiers pour l'adaptation au titre de la CCNUCC et du FEM.

Figure 1 : Développement d'instruments financiers pour l'adaptation au titre de la CCNUCC et du FEM



Source : Adaptée de Möhner et Klein (2007)

⁵ AGNU, 1990: Paragraphe 14.

⁶ Ce groupe a été connu par la suite comme le Groupe spécial du mandat de Berlin.

⁷ Les Parties à la Convention doivent présenter des rapports nationaux sur la mise en œuvre. Le contenu des communications nationales et le calendrier de présentation ne sont pas les mêmes pour les Parties visées à l'annexe I (pays développés) et les Parties non visées à l'annexe I (pays en développement). Cette référence est relative aux discussions sur les communications nationales des Pays non visés à l'annexe I.

3.1.2 La 7ème Conférence des Parties (2001)

Au cours de la 7e Conférence des Parties en 2001, les Parties ont réalisé des progrès majeurs sur la question de l'adaptation.

La Conférence des Parties a adopté une décision consacrée à l'adaptation (décision 5/CP.7), qui a identifié 14 activités d'adaptation qui nécessitent un appui et un travail supplémentaire. Il s'agit entre autres, de l'amélioration de la formation technique pour des évaluations intégrées des impacts des changements climatiques, des vulnérabilités et de l'adaptation, de la promotion du transfert des technologies d'adaptation, du développement de projets pilotes d'adaptation, de l'appui à la mise en œuvre de réseaux d'observation systématique et de contrôle et des systèmes d'alerte précoce dans les pays en développement.

En reconnaissance des besoins spéciaux des **Pays les moins avancés (PMA)**, la CDP a adopté un programme de travail pour répondre aux besoins des PMA (décisions 28/CP.7 et 29/CP.7). Ce programme de travail comprend entre autres :

- la mise en œuvre d'un processus pour le développement de **Programmes d'action Nationaux d'adaptation (PANA)**, à travers lesquels les PMA identifient les activités prioritaires qui répondent à leurs besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation, grâce à une évaluation ascendante impliquant toutes les parties prenantes ;
- la création du **Groupe d'experts des Pays les moins avancés** pour fournir des recommandations aux PMA pour la préparation et la mise en œuvre des PANA.

La CDP a également créé deux fonds spéciaux au titre de la Convention pour appuyer l'adaptation, en vue d'améliorer l'appui fourni par le fonds d'affectation spéciale du FEM⁸ (voir Tableau 1) :

- **le Fonds pour les Pays les moins avancés** a été créé pour appuyer le programme de travail susmentionné, qui aide actuellement les PMA, entre autres, à préparer et mettre en œuvre leurs PANA ;
- **le Fonds spécial pour les changements climatiques** a été créé pour financer les projets liés à l'adaptation, au transfert de technologie et au renforcement des capacités, à la gestion de l'énergie, du transport, de l'industrie, de l'agriculture, de la foresterie et des

déchets, ainsi que les projets liés à la diversification économique. Ce Fonds devrait compléter d'autres mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la Convention.

Les Parties ont également créé le **Fonds pour l'adaptation**⁹ au titre du Protocole de Kyoto pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement, Parties au Protocole de Kyoto. Contrairement à d'autres fonds créés au titre de la Convention, qui comptent essentiellement sur les contributions des bailleurs de fonds, ce fonds est financé grâce à 2 % des recettes des projets du Mécanisme pour un développement propre. Toutefois, ce Fonds peut également recevoir des contributions provenant d'autres sources de financement. Étant donné ces moyens innovants de financement, et vu que le Protocole de Kyoto n'est entré en vigueur qu'en 2005, le Fonds n'a été complètement opérationnel qu'à partir de 2007.

Le Fonds pour l'adaptation dispose d'un système de gouvernance innovant, étant donné qu'il est géré par *le conseil du Fonds pour l'adaptation*:

- au sein duquel les gouvernements sont représentés suivant la distribution régionale des Nations unies, avec une majorité de pays en développement ;
- qui est élu et doit rendre compte directement à l'autorité suprême du Protocole de Kyoto, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

Les deux premières réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation se sont tenues à Bonn, en mars et juin 2008. Les membres ont élu un président et vice-président pour 2008-2009. Le Conseil a fixé : le rôle et les responsabilités du secrétariat du Fonds pour l'adaptation¹⁰, le plan de travail et le budget de 2008 ainsi que les dispositions légales relatives au Secrétariat du Fonds pour l'adaptation. Le Conseil a commencé à définir mais n'a pas achevé les règles de procédures du Conseil, les politiques et lignes directrices destinées aux Parties pour accéder aux ressources du Fonds, le statut légal du Fonds, la monétisation des CER, le rôle et les responsabilités du fiduciaire ainsi que les responsabilités des agences de mise en œuvre et d'exécution.¹¹ En résumé, le Fonds pour l'adaptation vient tout juste de devenir opérationnel.

⁸ Des informations au sujet du mécanisme financier de la Convention, du Fonds pour les Pays les moins avancés, du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds d'adaptation sont disponibles sur les sites suivants : <http://unfccc.int/2807.php>.

⁹ Pour un supplément d'informations sur ce Fonds, consulter les sites suivants : http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/items/3659.php et <http://www.adaptation-fund.org/home.html>.

¹⁰ A l'exception d'un paragraphe entre parenthèses.

¹¹ Le Conseil du Fonds pour l'adaptation, 2008.

De plus amples informations sur le Fonds pour l'adaptation ainsi que sur d'autres fonds sont disponibles dans un document séparé, publié dans le cadre de cette série, intitulé *Négociations sur les investissements et flux financiers supplémentaires nécessaires pour faire face aux changements climatiques dans les pays en développement*.

Tableau 1 : Sources de financement pour l'adaptation au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto

FONDS	MANDATS AU TITRE DE LA CONVENTION/PROTOCOLE DE KYOTO	GOVERNANCE	NIVEAU ACTUEL DES FONDS
Fonds spécial de priorité stratégique pour l'adaptation du FEM	Article 11 de la CCNUCC: Mécanisme Financier de la Convention	Conseil du FEM	50 millions de \$ (FEM 4, 2007-2010)
Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)	Article 11 de la CCNUCC: Mécanisme Financier de la Convention	Conseil du FSCC (au titre du FEM)	74 millions de \$ (jusqu'en mars 2008)
Fonds pour les Pays les moins avancés (FPMA)	Article 11 de la CCNUCC: Mécanisme Financier de la Convention	Conseil du FPMA (au titre du FEM)	173 millions de \$ promis (jusqu'en mars 2008)
Fonds pour l'adaptation	Article 12.8 du Protocole de Kyoto: Mécanisme pour le Développement Propre	Conseil du Fonds pour l'adaptation (directement élu par le MDP)	En fonction de la quantité et du prix des CER (jusqu'en 2012). Près de 80 à 300 millions de dollars par an

[Les Groupes d'Experts de la CCNUCC qui contribuent à l'adaptation](#)

En plus des groupes d'experts des PMA, deux autres groupes d'experts constitués au titre de la CCNUCC contribuent également à l'adaptation (voir tableau 2) :

Tableau 2 : Groupes d'experts en matière d'adaptation

GROUPE D'EXPERTS	MANDATS	STATUTS	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Groupe d'experts des PMA	Recommandations pour la préparation et la mise en œuvre de stratégies pour les PANA.	Mandat prolongé en 2007 pour trois années supplémentaires. La CDP examinera le progrès réalisé au cours de la 16e CDP (2010).	http://unfccc.int/2666.php
Groupe d'experts sur le Transfert de Technologie	Amélioration de la mise en œuvre de l'article 4.5 de la Convention ; augmentation des activités de transfert de technologie au titre de la Convention ; recommandations aux OSCST et OSMO.	Mandat renouvelé en 2007 pour cinq années supplémentaires. Un plan de travail a été préparé et approuvé en juin 2008.	http://unfccc.int/1126.php
Groupe Consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties ne figurant pas à l'annexe I de la Convention	Nouveau mandat : Amélioration du processus de préparation des deuxièmes et ultérieures communications nationales par la fourniture de conseils et d'appui technique.	Suspendu – le mandat de ce groupe d'experts n'a pas été renouvelé depuis la 13e CDP en 2007. Son statut est en cours de négociations.	http://unfccc.int/2608.php

- **Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des pays non visés à l'annexe I (CGE)**, créé au cours de la 5^e Conférence des Parties, offre des conseils et un appui technique en matière d'instruments, de méthodes et de processus pour l'évaluation des vulnérabilités et de l'adaptation dans le contexte des communications nationales ; et
- **Le Groupe d'experts sur le transfert de technologie (EGTT)**, créé au cours de la 7^e Conférence des Parties, constitue une interface entre la planification et la mise en œuvre, en apportant des recommandations au sujet des sources de financement et un appui aux projets pilotes dans le domaine du développement et du transfert de technologies favorables à l'environnement pour l'adaptation.

3.1.3 La 10^{ème} Conférence des Parties (2004), la 11^{ème} Conférence des Parties (2005) et la 12^{ème} Conférence des Parties (2006)

Lors de la 10^e Conférence des Parties, les Parties ont reconnu que l'adaptation doit être considérée au même pied d'égalité que l'atténuation. En vertu de sa décision 1/CP.10 (appelée le Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de réponse), la Conférence des Parties a mis en place deux voies complémentaires pour l'adaptation :

- le développement d'un programme de travail structuré sur les aspects scientifique, technique et socio-économique de la vulnérabilité et de l'adaptation, appelé le **Programme de travail de Nairobi sur les impacts des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation** ; et
- l'adoption de mise en œuvre de mesures concrètes pour favoriser le développement d'informations et de méthodologies, d'activités concrètes d'adaptation, du transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le nouveau Programme de travail de Nairobi, lancé en 2005, a un double objectif :

- assister les pays, notamment les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, à améliorer leur

compréhension et l'évaluation des impacts des changements climatiques, de la vulnérabilité et de l'adaptation ; et,

- aider les pays à prendre des décisions éclairées quant aux actions et mesures pratiques d'adaptation pour faire face aux changements climatiques sur de bonnes bases scientifiques, techniques et socio-économiques, en tenant compte des changements climatiques actuels et futurs et de la variabilité du climat.

Des activités initiales ont été définies pour les deux premières années. Trois ateliers régionaux et une réunion d'experts pour les PEID ont été organisés avant la 13^e Conférence des Parties, pour faciliter l'échange d'informations et les évaluations intégrées pour aider à l'identification des besoins et des préoccupations spécifiques en matière d'adaptation.¹² Au cours de la première phase, ces activités ont amélioré les capacités à comprendre et mettre en œuvre des mesures pratiques, efficaces et prioritaires en matière d'adaptation, sur les plans international, régional, sectoriel et local.

Lors de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (OSCST) en juin 2008, les Parties ont convenu de mettre en œuvre les activités de la seconde phase du Programme de travail de Nairobi, d'ici fin 2010. Le programme est un cadre international mis en œuvre par les Parties, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, le secteur privé, les communautés et les autres parties prenantes. Il est structuré autour de neuf domaines d'action, chacun étant vital pour renforcer la capacité des pays en matière d'adaptation et étant aussi compatible avec les sous-thèmes de la décision 2/11^{ème} CP¹³, axées sur les mesures d'adaptation.

Une liste exhaustive des articles et décisions en matière d'adaptation au titre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto figure à l'Annexe 2.

3.1.4 La 13^{ème} Conférence des Parties (2007) et Le Plan d'Action de Bali

Lors de sa dernière session à Bali (13^e CDP), la Conférence des Parties a adopté une décision appelée le Plan d'action de Bali qui définit le cours d'un nouveau processus de négocia-

tion pour traiter des changements climatiques, avec pour but de compléter le processus d'ici 2009. Le Plan d'action de Bali a également insisté sur la nécessité d'améliorer l'action dans le cadre de l'adaptation. En particulier, le Plan d'action de Bali traite de la question de l'amélioration de la mise à disposition des ressources financières, des investissements et des technologies pour appuyer les actions en matière d'adaptation.

Afin de mettre en œuvre ce processus, un organe subsidiaire a été créé au titre de la Convention, appelé le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA). Ce Groupe de travail s'est réuni pour la première fois à Bangkok en avril 2008. Les Parties ont convenu d'un programme de travail qui prévoit des négociations sur deux ans pour parvenir à un accord à long-terme. Étant donné que les thèmes sont étroitement liés, les Parties ont convenu de discuter des cinq principaux éléments – à savoir, l'adaptation, l'atténuation, la technologie, le financement et la vision commune pour une action concertée à long terme – en parallèle à chacune des sessions en 2008. Par ailleurs, chaque session traitera de sujets spécifiques liés à chacun de ces éléments.

Lors de la deuxième réunion de ce Groupe de travail en juin 2008, l'adaptation a été examinée lors d'un atelier sur « l'amélioration de l'adaptation à travers le financement et la technologie ». À l'issue de ces discussions, les questions ont été classées sous quatre catégories d'actions d'adaptation, susceptibles de constituer des pistes de discussion à l'avenir :

- la planification nationale de l'adaptation ;
- la rationalisation du processus d'appui et une hausse de l'appui financier et technologique ;
- l'amélioration du partage des connaissances ;
- les cadres institutionnels pour l'adaptation.

Lors de la quatrième réunion de ce Groupe de travail, qui se tiendra à Poznan parallèlement à la 14^e Conférence des Parties, un atelier spécial sera consacré aux stratégies de gestion et de réduction des risques, y compris le partage des risques et les mécanismes comme l'assurance.

3.2 Négociations sur l'adaptation: les contours du débat

La reconnaissance du besoin de tous les pays à prendre des mesures en matière d'adaptation s'est accrue avec le temps, au fur et à mesure que les impacts des changements climatiques sont devenus de plus en plus évidents. L'effort international à ce jour a permis de fournir des informations, des ressources et un renforcement des capacités considérables. Toutefois, les

progrès en matière d'adaptation ont également été affectés par certaines ambiguïtés du régime. L'adaptation n'est pas définie de manière explicite dans la Convention, mais il y est fait référence dans le cadre général des changements climatiques.

La façon dont l'adaptation est définie en termes opérationnels aura en définitive des implications politiques et financières importantes. Cette définition peut affecter le niveau de financement attendu à la lumière des engagements au titre de la Convention. Jusqu'à ce jour, une grande partie des négociations internationales sur l'adaptation ont porté essentiellement sur le financement, et aucun accord n'a été trouvé sur la manière de traiter cette question du financement (Voir encadré 1).

Alors que tous les pays reconnaissent que les pays développés doivent respecter leurs engagements au titre de la Convention, et fournir aux pays en voie de développement un appui en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, les progrès relatifs à ces questions ont été lents et non satisfaisants pour de nombreux pays en développement. Un grand nombre de ces pays a exprimé sa frustration à l'égard de la lenteur des progrès relatifs aux mécanismes de financement. En effet, il a fallu près de trois ans pour que des fonds (le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF), le Fonds des PMA) deviennent opérationnels, suite à leur création à Marrakech en 2001. Leurs principales préoccupations en matière de financement de l'adaptation concernent :

- le montant relativement peu élevé des fonds actuellement disponibles pour l'adaptation au titre de la Convention et, si la tendance actuelle de reconstitution de ces fonds devait se poursuivre, l'insuffisance de ces fonds pour répondre à leurs besoins ;
- les expériences des pays en développement en matière d'accès et d'obtention d'un appui à travers les fonds existants, dues à la fois à la complexité des procédures d'accès des fonds et aux problèmes de mise en œuvre des recommandations de ces fonds ;
- la reconnaissance que des flux financiers supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'adaptation [voir également Stern (2008) et la CCNUCC (2007)].

Outre le niveau de financement, une partie du débat sur le financement de l'adaptation était axée sur la manière de fournir ce financement et d'en contrôler l'efficacité.

La nécessité d'une action internationale concertée en matière d'adaptation continue de faire l'objet d'une attention croissante dans le cadre du processus de la CCNUCC. Le sentiment d'urgence est particulièrement vrai pour les pays en

¹² De plus amples informations sur ces ateliers figurent sur le site de la CCNUCC: <http://unfccc.int/3582.php>

¹³ Ces domaines sont les suivants : méthodes et outils; données et observations; développement de modèles climatiques, scénarios et réduction d'échelle; risques et conditions extrêmes relatifs aux climats; informations socio-économiques; planification et pratiques en matière d'adaptation; technologies de recherche en matière d'adaptation; et diversification économique. Pour de plus amples informations sur le PTN, consulter: <http://unfccc.int/3633.php>, http://www.wmo.ch/pages/prog/wcp/cca/documents/nwp_en_070523.pdf et http://unfccc.int/files/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/application/pdf/ids_pledge_10dec.pdf.

Encadré 1 : Aperçu des positions et des opinions en matière d'adaptation des pays développés et des pays en développement

Cette liste donne un aperçu général des positions et opinions relatives aux problèmes d'adaptation. Il existe de nombreuses différences entre les pays et groupes de pays.

Préoccupations communes

- Le besoin d'un passage méthodologique des études sur les impacts des changements climatiques vers une meilleure compréhension de la manière de mettre en œuvre l'adaptation
- Comment examiner les besoins en matière d'adaptation et identifier les priorités
- Les rôles relatifs des actions d'adaptation et d'atténuation
- Le manque de clarté dans la relation entre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et l'intégration dans le développement, notamment en matière d'assistance financière
- Quelles sont les institutions et les mécanismes de financement utilisés au niveau national et international pour action

Pays développés

- Le besoin de respecter les obligations et de fournir un appui financier pour couvrir les coûts des impacts causés par des accumulations historiques de gaz à effet de serre, est généralement accepté.
- Les questions relatives aux impacts potentiels des changements climatiques ont été soulevées au cours des discussions en se basant sur les études élaborées par les pays, et sur une participation plus directe des pays en développement dans le cadre d'atténuation
- Le mécanisme financier doit opérer de manière efficace pour les contribuables
- L'aide publique au développement (APD) doit intégrer les changements climatiques au sein de ses activités
- Il ne doit pas y avoir de prolifération de nouveaux fonds au titre de la Convention
- Des conditions minimales devraient être requises pour l'accès aux fonds

Pays en développement

- Les questions d'équité et de justice liés aux dommages occasionnés par les changements climatiques aux pays vulnérables en raison des émissions des pays développés « riches », constituent l'une des principales préoccupations
- Les pays développés doivent exécuter leurs obligations au titre de la Convention, en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités
- Le financement de l'adaptation doit couvrir les coûts supplémentaires des changements climatiques, et les engagements actuels de l'APD ne doivent pas être détournés (de plus, de nouvelles conditions ne doivent pas être ajoutées à l'APD)
- La gouvernance des mécanismes financiers doit être transparente, inclure une représentation équitable et équilibrée de toutes les Parties, et opérer sous la supervision. Elle doit fournir un « accès direct » au financement et garantir la participation de tous les pays bénéficiaires à toutes les étapes. Des sources « prévisibles » de financement sont nécessaires, et non seulement un financement supplémentaire
- Un appui doit être fourni grâce aux instruments de la CCNUCC plutôt qu'à travers des efforts fragmentés, indépendants de ces instruments
- De nouvelles institutions doivent être créées, tel un comité pour l'adaptation ou un groupe d'experts semblable à celui qui couvre le transfert de technologies (GETT) au sein de la Convention

développement, comme démontré lors des réunions de la CCNUCC en Juin 2008, au cours desquelles neuf différents pays en développement ont fait des présentations sur l'adaptation en leur nom ou au nom de groupes régionaux (Alliance des petits États insulaires (APEI), PMA).

Questions

- Quels étaient les principaux messages de la délégation ou du ministre de votre pays au cours de la 13^e Conférence des Parties à Bali (2007) ?
- Quelle est la position de votre pays concernant les négociations en matière d'adaptation ? A-t-elle besoin d'être modifiée ?
- Quelle est la position en matière d'adaptation du groupe régional/local auquel votre pays appartient ? Êtes-vous d'accord avec cette position ?
- Votre pays a-t-il été représenté ou a-t-il participé à des groupes d'experts au titre de la Convention ?
- Votre pays a-t-il participé à des ateliers régionaux relatifs à la mise en œuvre des mesures d'adaptation et/ou des ateliers relatifs au Programme de travail de Nairobi ?
- Quelle a été l'expérience de votre pays en matière d'obtention d'appui des mécanismes financiers pour l'adaptation ?
- Quelle est la position de votre pays concernant les recommandations des mécanismes financiers et/ou du Fonds pour l'adaptation ? Sur quoi faut-il mettre l'accent ? Quels arguments pouvez-vous avancer pour permettre à votre pays d'obtenir une aide financière urgente pour l'adaptation ?
- Êtes-vous au courant des recommandations pour la préparation des communications nationales relatives à l'évaluation des vulnérabilités et à la sélection des options d'adaptation de votre pays ? Avez-vous participé à la préparation des communications nationales de votre pays ?
- Comment le Programme de travail de Nairobi et le travail effectué par les groupes d'experts au titre de la Convention peuvent-ils être utilisés pour appuyer le processus d'adaptation dans votre pays ?
- Sur quelles questions liées à l'adaptation faut-il, selon vous, mettre l'accent dans un régime de changements climatiques à l'avenir ?

4. LE DÉFI DE L'ADAPTATION AU NIVEAU NATIONAL

4.1 Approche de l'adaptation au niveau national

L'adaptation aux changements climatiques nécessite des ajustements à tous les niveaux dans un pays : communautaire, local, régional, sectoriel et national. Même si le choix des interventions en matière d'adaptation dépend des circonstances et priorités nationales et internes, il doit être défini dans le cadre des négociations et efforts internationaux et doit pouvoir les influencer.

Les institutions gouvernementales (ministères, gouvernements et agences régionales), les institutions privées et les ONG doivent envisager d'intégrer les changements climatiques au sein de leurs plans et budgets à tous les niveaux de prise de décision, et doivent coordonner leurs actions. Au niveau local, les communautés peuvent renforcer leur résilience en adoptant les technologies appropriées, en utilisant au mieux leurs connaissances traditionnelles et en diversifiant leurs moyens d'existence pour faire face aux menaces des changements climatiques.

L'adaptation ne peut être traitée comme une question autonome, étant donné que les impacts des changements climatiques entraveront pratiquement tous les efforts de développement. Les synergies entre les différents objectifs de développement durable, la réduction de la pauvreté, la prévention des catastrophes et les politiques en matière

d'adaptation, sont essentielles. Les stratégies locales doivent également être mises en œuvre en synergie avec les interventions nationales du gouvernement. La conception des plans et stratégies d'adaptation est par conséquent, cruciale.

Les impacts des changements climatiques ne se produisent pas de manière isolée ; les secteurs peuvent être affectés directement ou indirectement par les changements climatiques, et un changement dans un secteur peut compenser les effets des changements climatiques dans un autre secteur. L'adaptation aux changements climatiques est essentiellement une question transversale et, par conséquent, ne doit pas être considérée sur une base purement sectorielle, mais plutôt d'une manière multisectorielle et intersectorielle. Toutefois, comme première étape, la manière la plus simple consiste à analyser la vulnérabilité et les options d'adaptation au niveau national, par secteur, et ensuite de les lier à d'autres questions associées (c.-à-d. au développement, à la pauvreté, et à la réduction des risques). Une approche différente, qui est particulièrement utile pour les évaluations au niveau communautaire, consiste à analyser la vulnérabilité et les options d'adaptation, par risque. Toutefois, une seule communauté est parfois menacée par plusieurs risques, par conséquent une analyse multirisque est nécessaire.

L'adaptation nécessite également une capacité de planification à court et à long terme. Des stratégies seront nécessaires pour faire face aux impacts à long terme des

changements climatiques, comme celles prévues par le GIEC. Dans le même temps, des stratégies relatives aux ajustements à court terme peuvent également être nécessaires, telles que celles prévues pour faire face à la variabilité du climat dans le plus court terme.

4.2 Dresser un inventaire des progrès enregistrés dans votre pays

Dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, il est très probable que des efforts en matière d'adaptation soient déjà entrepris dans votre pays avec l'appui, dans la plupart des cas, de la coopération internationale. La majorité des pays en développement, Parties à la CCNUCC, ont déjà élaboré leur première communication nationale et, dans le cas des PMA, un Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Certains d'entre eux préparent déjà leur deuxième communication nationale, qui, selon les directives¹⁴ de la CCNUCC, comprendra certaines informations sur les mesures à prendre pour faciliter l'adaptation appropriée aux changements climatiques. Certaines de ces informations peuvent inclure ce qui suit :

- les systèmes humains, les secteurs et/ou domaines vulnérables (ou les plus exposés) aux changements climatiques ;
- les principales limitations liées aux évaluations des vulnérabilités et de l'adaptation, c.-à-d. les contraintes liées aux méthodologies, aux techniques, aux institutions et aux financements ;
- les vulnérabilités aux variations climatiques actuelles et aux changements climatiques futurs ;
- les difficultés ou obstacles à l'adaptation dans des domaines ou secteurs critiques ;
- les opportunités et priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Certains pays ont développé ou sont en voie de développer des projets d'adaptation financés par des sources telles que la PSA, le FSCC et autres activités de coopération bilatérale et multilatérale.¹⁵ La CCNUCC ou les Centres Nationaux de Coordination du FEM¹⁶ sont également une source d'information en matière de projets.

Une fois que vous disposez de ces informations élémen-

taires, vous devez identifier les principaux secteurs ou domaines dans votre pays et les principaux acteurs. Un atelier peut être organisé pour une échange d'expériences, d'informations et de perceptions sur l'importance de l'adaptation aux changements climatiques. L'atelier doit être axé sur la collecte des informations suivantes :

- quels secteurs ou domaines sont les plus vulnérables aux changements climatiques ?
- quels sont les principaux acteurs et que font-ils en matière d'adaptation ?
- qu'est-ce qui a été fait et quels besoins ont déjà été identifiés ?
- quelles mesures sont actuellement mises en œuvre ? Existe-t-il des synergies relatives à ce qui pourrait être fait dans votre secteur/domaine ?
- qu'est-ce qui doit être fait pour faciliter davantage l'adaptation dans votre secteur/domaine ?

4.3 Identifier les options en matière d'adaptation, définir les priorités, développer des plans d'adaptation et les intégrer dans le cadre de votre politique et plan nationaux

L'adaptation nécessitera une variété de réponses et d'importantes ressources pour prévenir les futurs dommages. Elle nécessitera également un compromis équilibré avec les efforts de développement durable, de réduction de la pauvreté et de prévention des catastrophes. Une analyse du rapport coûts - avantages des différentes mesures d'adaptation répondant à différentes menaces doit, entre autres critères, être appliquée pour décider de quelles politiques et mesures doivent être mises en œuvre ou modifiées.

Sans l'ombre d'un doute, la pauvreté, l'accès aux ressources, la santé et l'éducation et tous les autres objectifs de développement qui font partie des OMD, montrent le degré de vulnérabilité aux changements climatiques de tout individu. Par conséquent, les questions suivantes doivent être prises en compte pour définir les priorités en matière d'adaptation :

- quelle est la vulnérabilité des instruments et processus de planification nationaux aux changements climatiques ? La réalisation des objectifs de développe-

Encadré 2 : Exemples de mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation sectorielles examinent des actions pour des secteurs individuels, susceptibles d'être affectés par les changements climatiques. Par exemple, dans le secteur agricole, une baisse des précipitations et une plus grande évaporation, peuvent nécessiter d'augmenter l'irrigation ; de même, dans les régions côtières, la hausse du niveau des mers peut nécessiter une amélioration de la protection côtière, telle le reboisement. Souvent, les mesures prises en matière d'adaptation dans un secteur déterminé impliqueront un renforcement de la politique existante, mettant l'accent sur l'importance de prendre en compte des considérations liées aux changements climatiques dans le long terme, tenant en compte les pratiques locales existants pour faire face à ces changements, et les intégrant dans les plans nationaux de développement.

Les options d'adaptation multisectorielles se rapportent à la gestion des ressources naturelles dans les différents secteurs, par exemple, la gestion intégrée des eaux, les bassins des rivières, ou les zones côtières.

Les mesures intersectorielles englobent également plusieurs secteurs et peuvent comprendre : les améliorations des systèmes d'observation systématiques et de communication ; la science, la recherche, le développement et les innovations technologiques telles que le développement de variétés de cultures résistantes à la sécheresse ou les nouvelles technologies visant à combattre l'intrusion saline ; l'éducation et la formation visant à renforcer les capacités des parties prenantes ; les campagnes de sensibilisation du public pour l'amélioration de la compréhension des parties prenantes et du public en matière de changements climatiques et d'adaptation ; l'amélioration ou l'introduction de changements dans le secteur fiscal tels que de nouvelles options d'assurance ; et les mesures de gestion des risques/les prévisions des catastrophes tels les plans d'urgence.

¹⁴ Les décisions 17/8ème CP et décision 8/11ème CP font spécifiquement référence aux DCNs. Voir http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2816.php. Voir également "Rapports sur les changements climatiques. Manuel d'utilisation des directives relatives aux communications nationales des pays non visés à l'Annexe I", (la CCNUCC 2003).

¹⁵ Voir le Financement de l'adaptation sur le site suivant : <http://unfccc.int/2807.php>.

¹⁶ Voir <http://maindb.unfccc.int/public/nfp.pl>.

ment national est-elle menacée en raison des changements climatiques ? Comment réaligner les plans et les stratégies pour traiter les éventuels impacts des changements climatiques ?

- les politiques nationales, régionales, sectorielles et/ou locales qualifient-elles les changements climatiques de menaces ? Quels changements de politiques doivent être effectués pour faire face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques ?

Quelles sont les étapes à suivre pour évaluer la vulnérabilité, identifier et définir la priorité des options d'adaptation, formuler les plans d'adaptation et les intégrer au sein des politiques nationales ? Les étapes pratiques nécessaires pour exécuter les principales activités du processus d'adaptation peuvent varier au sein d'une même région, d'un même pays et d'une même communauté. Toutefois, il existe un certain nombre de cadres structurés que les pays peuvent utiliser pour guider le processus.

Le Cadre d'Orientation pour l'Adaptation (COA) du PNUD et les directives telles que celles pour la formulation des PANA peuvent fournir un ensemble d'actions et de démarches pratiques à entreprendre pour l'adaptation. Par ailleurs, le Programme de lutte contre le changement climatique au Royaume-Uni (UKCIP)¹⁷ et le guide d'adaptation du Gouvernement Australien destinés aux entreprises et aux gouvernements¹⁸ contiennent, tous deux, une description du processus, ainsi que des directives détaillées sur la manière d'exécuter chaque étape, ainsi que des indications relatives aux sources d'information et de données sous-tendant les étapes concernées.

Cette étude met l'accent sur le COA qui comprend un principe essentiel à prendre en compte au cours du processus : « la stratégie d'adaptation et le processus à travers lequel elle est mise en œuvre sont d'égale importance ». L'adaptation doit être considérée comme un processus d'apprentissage. Par ailleurs, l'implication des parties prenantes est essentielle pour l'intégration de l'adaptation à différents niveaux. Un des défis posés par les changements climatiques réside dans le besoin urgent de concevoir et de mettre en œuvre des activités concertées entre les différentes parties prenantes et les différents niveaux (international, national, régional, local, et communautaire).

1. Développer des évaluations de vulnérabilités et d'adaptation dans le but de prioriser les politiques et mesures d'adaptation

Les évaluations de vulnérabilités et d'adaptation visent à informer sur le développement de politiques qui réduisent les risques associés aux changements climatiques, sur la base d'outils qui combinent des données qualitatives et quantitatives. Elles peuvent utiliser, une série d'approches allant, aussi bien de simples approches comme celles basées sur des données tirées d'enquêtes auprès des ménages que des interviews approfondies auprès de parties prenantes et/ou utiliser des modèles complexes nécessitant des données fournies. Elles sont généralement basées sur des connaissances sur les impacts physiques des changements climatiques, et cherchent à comprendre les dynamiques sociales et économiques de ces impacts et à leur trouver des solutions possibles. Elles peuvent fournir un bon aperçu sur où et comment l'adaptation peut être bénéfique ou nécessaire. Les évaluations de vulnérabilités et d'adaptation doivent servir de base pour prioriser les mesures et les politiques d'adaptations.

De quelle quantité d'informations avons-nous réellement besoin ? Le COA identifie quatre principales évaluations à effectuer en vue d'identifier les options d'adaptation, à savoir les vulnérabilités, les risques climatiques actuels, les risques climatiques futurs, et les conditions socio-économiques actuelles et changeantes. Le tableau 3 ci-après montre les étapes à suivre dans le cadre de ces évaluations :

Si une adaptation urgente et immédiate est nécessaire, une approche différente telle que celle utilisée pour les Programmes d'action nationaux d'adaptation aux changements climatiques (NAPA) pourrait être utilisée. Les PANA utilisent les informations existantes ; aucune nouvelle recherche n'est nécessaire. Une telle approche met l'accent sur le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques qui aident à faire face aux effets néfastes des changements climatiques. Les stratégies existantes au niveau local doivent être prises en considération et exploitées pour identifier les activités prioritaires, plutôt que de mettre l'accent sur le développement de modèles basés sur des scénarios pour évaluer la vulnérabilité future et la politique à long terme au niveau de l'État. Cette approche comprend les étapes

Tableau 3 : Evaluations nécessaires pour identifier les options en matière d'adaptation

EVALUATION DES VULNÉRABILITÉS	EVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES ACTUELS	EVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES FUTURS	EVALUATION DES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ACTUELLES ET CHANGEANTES
1. Structurer l'évaluation des vulnérabilités : déterminer et approuver les définitions, les cadres et les objectifs	1. Développer des modèles conceptuels	1. Sélectionner une approche	1. Définir les limites des études
2. Identifier les groupes vulnérables en termes d'exposition et d'évaluation des limites	2. Caractériser les variations climatiques, les conditions climatiques extrêmes et les risques	2. Collecter des informations sur les conditions climatiques futures (Scénarios d'émission et changements climatiques prévus par le GIEC)	2. Développer et utiliser des indicateurs
3. Évaluer la sensibilité (vulnérabilité actuelle des systèmes sélectionnés et du groupe vulnérable) et les capacités d'adaptation	3. Effectuer une évaluation des impacts (grâce à des méthodes qualitatives et quantitatives)	3. Effectuer des essais de sensibilité	3. Caractériser les conditions socio-économiques actuelles
4. Évaluer la vulnérabilité future	4. Définir les critères d'évaluation des risques	4. Sélectionner les horizons de planification et d'orientation politique	4. Explorer les caractéristiques spécifiques (démographie, économie, utilisation des ressources naturelles, gouvernance et politique, culture)
5. Lier les résultats des évaluations des vulnérabilités à la politique d'adaptation	5. Évaluer les risques climatiques actuels	5. Développer des scénarios climatiques	5. Caractériser les mesures d'adaptation actuelles
	6. Définir le scénario de référence du risque climatique	6. Effectuer des évaluations de risques climatiques	6. Caractériser les conditions socio-économiques changeantes en utilisant des scénarios et des projections de changements socio-économiques
		7. Gérer les risques de changements climatiques	

Source : Etude basée sur le cadre d'orientation pour l'adaptation, Documents techniques, PNUD

suivantes : une synthèse des informations disponibles, une évaluation participative de la vulnérabilité à la variabilité actuelle du climat et aux événements climatiques extrêmes et des domaines où les risques augmenteraient en raison des changements climatiques, et l'identification des principales mesures d'adaptation. Il est important toutefois de mettre l'accent sur le fait que cette étape ne constitue que la première étape d'une stratégie d'adaptation, étant donné que les scénarios de changements climatiques continueront de poser des défis aux pays vulnérables.

2. Identifier les options d'adaptation pour faire face aux vulnérabilités et augmenter les capacités d'adaptation, et établir les priorités

Le processus d'identification des options d'adaptation doit utiliser les différentes sources, à savoir les informations scientifiques et techniques (c'est-à-dire celles du GIEC et de la CCNUCC, les expériences des pays (grâce au PTN), l'expertise locale, les stratégies locales pour faire face aux changements climatiques et les connaissances traditionnelles.

Une fois toutes les options identifiées, un exercice de

définition des priorités doit être effectué (d'abord au sein du ministère, puis avec la participation des parties prenantes. Cet exercice devra être utilisé pour déterminer les problèmes actuels et futurs qui doivent être réglés d'abord (par exemple au niveau sectoriel et/ou territorial), et quelles options d'adaptation utiliser pour traiter ces problèmes. Les critères utilisés comprennent par exemple : le niveau de vulnérabilité actuel et futur, le pourcentage de population et/ou de population défavorisée qui en bénéficiera, la faisabilité technique et institutionnelle, l'alignement aux priorités nationales, le potentiel de reproduction, la durabilité, le rapport coût-avantage, le rapport coût-efficacité et les obstacles à surmonter.

Selon le Cadre d'orientation pour l'adaptation, quatre principales méthodes peuvent s'avérer particulièrement utiles au processus de détermination des priorités :

- l'analyse du rapport coût – avantage ;
- l'analyse du rapport coût – efficacité ;
- l'analyse multisectorielle ;
- le jugement des experts.

Des méthodes formelles de définitions des priorités peuvent être facilement appliquées aux mesures d'adaptation de type

¹⁷ « Adaptation aux changements climatiques: Risques, incertitudes et prises de décision », Programme de lutte contre le changement climatique au Royaume-Uni, Rapport Technique du UKCIP, Mai 2003. Voir: http://www.ukcip.org.uk/images/stories/Pub_pdfs/Risk.pdf.

Version en ligne (adaptation wizard) également disponible: http://www.ukcip.org.uk/index.php?option=com_content&task=view&id=147&Itemid=297.

¹⁸ « Incidences des changements climatiques et gestion des risques: Guide destiné aux entreprises et au gouvernement », Bureau Australien chargé des gaz à effet de serre au sein du Département de l'Environnement et du Patrimoine, 2006. Voir: <http://www.climatechange.gov.au/impacts/publications/pubs/risk-management.pdf>.

projets. Dans le cadre de mesures intersectorielles, telles que le renforcement des capacités institutionnelles et le développement de lois, il pourrait être nécessaire d'employer des méthodes non formelles, qualitatives et subjectives.

3. Développer un plan d'adaptation : formulation d'une stratégie d'adaptation

Selon le Cadre de l'orientation pour l'adaptation, la stratégie d'adaptation consiste en un plan qui comprend les mesures choisies pour la mise en œuvre, un délai et les modalités de mise en œuvre. Les cinq principales activités qui entrent dans la formulation d'une stratégie d'adaptation (voir figure 2) sont les suivantes :

- résumer les évaluations et études
- développer une stratégie d'adaptation
- formuler les options d'adaptation pour les politiques et mesures
- définir et choisir les politiques et mesures d'adaptation prioritaires
- formuler une stratégie d'adaptation.

Durant ce processus de formulation et d'adaptation, il est important d'obtenir la participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux (national à local), non seulement pour un appui public à cette stratégie mais également pour intégrer tout le savoir local traditionnel et toutes les priorités au sein de l'exercice. De plus, il est important de mettre en place et en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation de la stratégie d'adaptation.

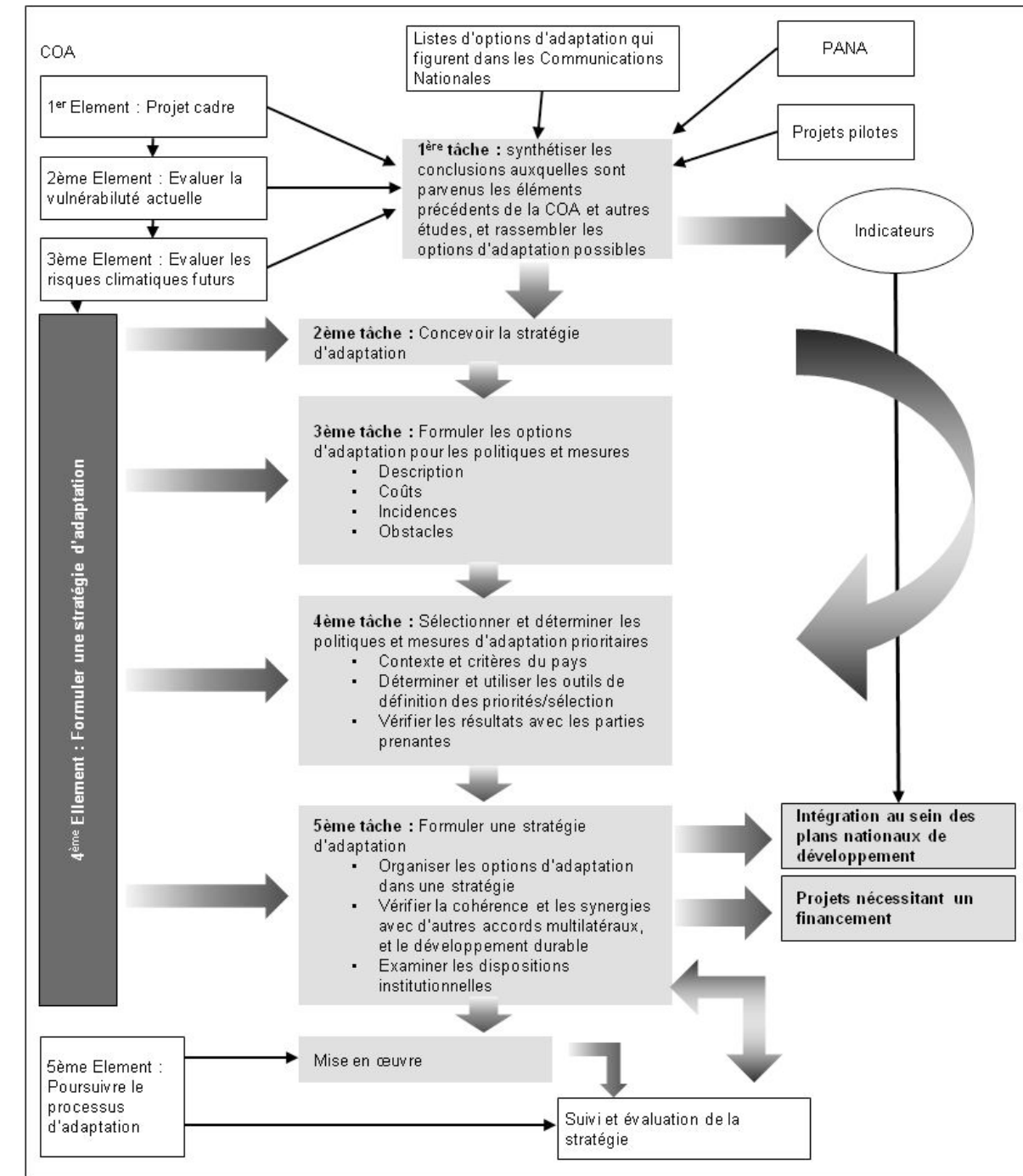
4. Intégrer le plan d'adaptation au sein de la politique et du plan national: Intégrer l'adaptation au sein du développement

L'adaptation aux changements climatiques sera rentable, si intégrée au sein des processus de développement. Le cadre d'orientation pour l'adaptation présente les étapes clés pour l'intégration de l'adaptation au sein de la politique et du plan national :

- définir les limites du système et identifier les points d'entrée, ce qui signifie, être précis quant à l'ampleur et au type d'intervention. De plus, le point d'entrée relatif à l'adaptation doit être identifié, une approche descendante peut impliquer des changements de politiques et de procédures au niveau du développement des programmes stratégiques et au niveau opérationnel. Pour les actions communautaires, les points d'entrée peuvent être au niveau des ménages ;
- décrire le contexte socio-économique et identifier les opportunités ;

- analyser les obstacles socio-économiques (tels que la législation au niveau national ou les institutions sociales au niveau local) ;
- identifier les partenaires et changer les représentants.

Figure 2 : Les activités qui entrent dans la formulation d'une stratégie d'adaptation



Source : Cadre d'orientation pour l'adaptation, Document technique No. 8 : Formulation d'une stratégie d'adaptation, PNUD

Les politiques et instruments nationaux doivent être en mesure de répondre et d'anticiper sur les demandes des gouvernements et des communautés locales, sur la base des études et des processus développés. Un exercice utile serait d'identifier si les objectifs nationaux sont « vulnérables » aux changements climatiques et si c'est le cas, de voir quels sont les politiques, les objectifs, les mesures et les instruments à développer ou modifier et quels processus et plateformes mettre en place en vue d'une mise en œuvre au niveau local.

Le besoin d'évaluation du mode d'allocation du budget national aux programmes de réduction de la pauvreté, est un exemple. Si les évaluations régionales des vulnérabilités aux changements climatiques ne sont pas effectuées, le budget national continuera à être alloué de manière traditionnelle sans prendre en considération le fait que de nouvelles menaces doivent être traitées pour garantir la durabilité des investissements visant à la réduction de la pauvreté, par exemple, les ressources ne doivent pas être uniquement allouées à l'alimentation ou à l'infrastructure hydraulique, mais à la diversification économique des communautés agricoles (très vulnérables aux changements climatiques), ce

qui permettrait aux communautés de répondre de manière appropriée aux changements climatiques.

L'analyse des objectifs du cadre macroéconomique, à savoir, la croissance du PIB, est un autre exemple. S'il n'est pas reconnu que les changements climatiques posent de nouvelles menaces, par conséquent, les mesures visant à éviter les pertes ne seront pas considérées comme prioritaires, telles que la mise en œuvre ou le renforcement des systèmes hydrométéorologiques et d'observation des océans ; le développement de scénarios de changements climatiques pour orienter les investissements et les stratégies de réduction de la pauvreté ; la mise en œuvre de directives confirmant les changements climatiques pour les investissements publics, et le renforcement des capacités des gouvernements locaux à traiter les nouveaux défis des changements climatiques.

L'encadré 3 fournit des informations sur un certain nombre de plateformes et d'options au titre de la CCNUCC, qui pourraient s'avérer utiles pour le processus.

Encadré 3 : Options d'adaptation au titre de la CCNUCC

- Le Programme de travail de Nairobi fournit des informations pour aider tous les pays à améliorer leur compréhension et évaluation des impacts des changements climatiques, et à prendre des décisions éclairées quant aux actions et mesures d'adaptation pratiques.
- Le secrétariat du CCNUCC a développé une base de données de stratégies d'adaptation locale pour faciliter le transfert de stratégies et de connaissances des communautés qui se sont adaptées à des risques ou conditions climatiques spécifiques, vers des communautés qui commencent à expérimenter de telles conditions à la suite du changement climatique.¹⁹
- Le mécanisme d'exploitation des leçons tirées de l'adaptation qui constitue une plateforme de partage de connaissances, contribue à la mise en œuvre du Programme de travail de Nairobi, qui vise à améliorer les capacités des pays à s'adapter aux changements climatiques, en mettant l'accent sur le partage des expériences.²⁰
- Des ateliers qui couvrent les questions liées à l'adaptation ont été organisés par différents organes subsidiaires : durant 2006-2007, une série d'ateliers et une réunion d'experts, en vertu de la décision 1/CP.10 a aidé les échanges d'informations et les évaluations intégrées pour assister les Parties à identifier leurs besoins et préoccupations spécifiques en matière d'adaptation.
- Le Groupe de travail spécial sur une action concertée à long terme au titre de la Convention a également organisé un atelier sur le « développement de l'adaptation grâce au financement et à la technologie, y compris les plans d'actions nationaux pour l'adaptation ».
- Les PANA constituent un moyen important pour définir les besoins prioritaires urgents en matière d'adaptation pour les PMA. Ces plans sont développés en fonction des informations existantes et des contributions communautaires pour l'identification des projets d'adaptation appropriés pour permettre à ces pays de faire face aux impacts immédiats des changements climatiques.

¹⁹ Voir: <http://maindb.unfccc.int/public/adaptation>.

²⁰ Pour un supplément d'informations sur les mécanismes d'exploitation des leçons tirées de l'adaptation, voir: <http://www.adaptationlearning.net/>.

4.4 Dispositions nécessaires pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation : Quels rôles devraient jouer les différentes parties prenantes ? Comment pouvez-vous garantir la participation des secteurs public et privé ainsi que la participation de la société ?

En raison de la nature transversale de la question l'engagement des parties prenantes dans le développement des plans ou des stratégies d'adaptation, est nécessaire. Les changements climatiques nécessitent une vaste participation étant donné qu'il est probable que des changements struc-

turels et des changements de paradigmes, soient nécessaires.

Un grand nombre de secteurs devront s'adapter, avec des implications considérables pour le développement de politiques, pour les entreprises et pour les communautés. La mise en œuvre de l'adaptation se fera essentiellement au niveau local et par les parties prenantes du secteur public et privé. Il est par conséquent utile de définir comment les rôles et responsabilités sont envisagés tout en prenant en considération le fait qu'ils changeront avec le temps, avec le développement de nouvelles politiques ou l'ajustement des politiques (voir tableau 4). Il est vital de garantir une large participation continue et coordonnée des différentes parties prenantes

Tableau 4 : Rôles et responsabilités potentiels des parties prenantes²¹

INSTITUTION	RÔLES ET RESPONSABILITÉS POTENTIELS
Gouvernements nationaux et leurs ministères: économie et finance, agriculture, santé, éducation, logement.	Règlementation du leadership, introduction des instruments économiques et définition des cadres de gestion des performances. Mise en place des politiques, normes, règlements et principes directeurs, et si nécessaire, du financement approprié. Recommandations pour confirmer les changements climatiques afin de justifier les investissements supplémentaires ou de garantir la durabilité des investissements.
Gouvernements locaux	Beaucoup de changements à introduire au niveau du logement, du transport et à d'autres niveaux, dépendront des autorités locales. Ils regroupent des préoccupations économiques, sociales et environnementales, et ont la possibilité de lier leurs actions à d'autres grâce à des stratégies communautaires.
Secteur privé	Une variété de rôles en fonction de l'organisation, de sa taille et de son objectif. Toutefois, les questions principales en matière d'adaptation aux changements climatiques, qui doivent être prises en considération par l'ensemble du secteur, sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation au sein de l'organisation • préparation aux pertes et opportunités • utilisation des outils disponibles pour étudier les impacts • contribution pour combler les déficits en matière d'investissement et de développement durable
Organisations scientifiques et académiques	<ul style="list-style-type: none"> • De la théorie à la pratique • Recherche orientée vers les politiques • Informations à l'attention des décideurs
Agences de promotion des investissements	• Garantir des investissements résistants face aux changements climatiques et promouvoir les investissements pour combler les écarts en matière de développement
Agences pour la réduction de la pauvreté	• Traiter les incidences des changements climatiques dans le cadre de leurs actions prioritaires
Structure pour la réduction des risques	• Traiter les incidences des changements climatiques comme faisant partie du risque

²¹ Basés sur le "Cadre Politique de l'Adaptation". Le département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales du Royaume-Uni (DEFRA), 2005.

4.5 Le besoin de catalyser les investissements: Le rôle des institutions publiques et privées

L'adaptation doit être intégrée dans le cadre de la planification de l'investissement public ou privé. Les études de faisabilité doivent comprendre des évaluations des risques qui prennent en considération les changements climatiques en vue de promouvoir la construction d'infrastructure suffisamment solide pour résister à des variabilités extrêmes du climat et faire face à des événements climatiques tel que *El Niño*. À part la prévention des catastrophes, le développement d'une infrastructure communautaire peut également anticiper des stress futurs, c'est-à-dire, aider à recueillir et à stocker l'eau pour aider à réduire la vulnérabilité et améliorer la capacité à faire face aux sécheresses.

Il convient par conséquent d'examiner quelle structure gouvernementale est nécessaire pour garantir l'intégration des changements climatiques au sein du plan de développement et des plans de réduction de la pauvreté. Un comité interministériel serait-il nécessaire pour considérer l'adaptation comme priorité nationale et traiter sa dimension internationale ?

Une grande partie des investissements provient du secteur privé, et les sommes nécessaires aux stratégies d'adaptation dépassent les capacités des gouvernements. Par conséquent, les gouvernements doivent mettre en place des politiques, des mesures incitatives et des règlements pour orienter l'initiative privée vers le renforcement de l'adaptation. Une combinaison de politiques de marchés et de politiques publiques est de nature à améliorer le partage des risques grâce à : des schémas d'assurance innovants, une gestion améliorée des ressources, une infrastructure résistante aux changements climatiques et un partenariat entre les secteurs publics et privés.

L'investissement est requis dans différents secteurs, où les financements, à la fois, public et privé sont nécessaires :

- **Dans l'infrastructure :** les pays développés reconnaissent que la prévention des catastrophes est moins coûteuse que l'investissement dans des projets de reconstruction. Par conséquent, encourager les gouvernements à investir dans l'infrastructure est devenu une stratégie importante. Ainsi, au moment de concevoir de nouveaux immeubles, des considérations liées aux changements climatiques doivent être prises en compte pour éviter des conditions d'habitation inappropriées. Le développement d'une infrastructure appropriée peut constituer un moyen efficace d'amélioration de la gestion des risques de catastrophes.
- **Au niveau de la prévention des pénuries d'eau :** les systèmes d'irrigation doivent être plus technique, et l'eau doit être recyclée et réutilisée dans les maisons, bureaux,

villes, entreprises et activités agricoles. L'eau doit également être préservée. Cela nécessite l'amélioration des normes de qualité de l'eau et le traitement des eaux résiduelles industrielles avant leur déversement dans la mer, les lacs et les rivières. De plus, des plans de paiement de services environnementaux peuvent être mis en œuvre en vue de protéger et de préserver l'eau dans les bassins versants en amont, où des projets de reboisement peuvent également être développés.

- **Dans l'agriculture :** dans les pays où les activités agricoles sont cruciales et où les agriculteurs travaillent dans des environnements de stress hydrique, alimentés par l'eau de pluie, certains investissements ont été effectués pour développer des systèmes de collecte de l'eau pour permettre la conservation de l'eau de pluie. De plus, la recherche sur la production de nouvelles variétés de produits agricoles, est en progrès dans certaines régions, cela encourage de meilleures pratiques de gestion, de nouveaux systèmes d'irrigation avec une utilisation limitée des engrais. Ainsi l'investissement dans le transfert des technologies est également crucial dans le secteur agricole.

Le secteur de l'assurance a un rôle crucial à jouer dans l'adaptation, étant donné que son activité requiert qu'il évolue pour prendre en charge de nouveaux types de risques posés par les changements climatiques. L'assurance couvre actuellement environ 4 % des pertes subies dans les pays les plus pauvres, notamment parce que le coût des produits d'assurance est trop élevé pour les populations démunies, ou parce qu'ils ne sont pas conçus pour couvrir leurs besoins. L'assurance est essentiellement créée pour apporter des secours après les pertes. Toutefois, les approches relatives aux assurances ou les schémas d'octroi de crédits peuvent également être conçues pour motiver des efforts pro-actifs pour la réduction des risques ou des vulnérabilités. Des mécanismes innovants de partage des risques sont nécessaires pour répondre aux nouveaux défis posés par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la perte de la diversité biologique et la dégradation des sols.

4.6 Détermination des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'adaptation

Les pays en développement ont besoin d'une aide internationale et de ressources pour soutenir l'adaptation dans le contexte d'un plan national de développement durable, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et du financement. Une planification et un renforcement des capacités systématiques sont également nécessaires pour la

réduction de catastrophes et augmenter la résilience des communautés face aux événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, tels que les ouragans, les sécheresses et les inondations. Tel que déjà mentionné, selon les estimations existantes, un financement supplémentaire d'une dizaine de milliards de dollars par an, est nécessaire pour l'adaptation dans les pays en développement. Toutefois, au niveau national, beaucoup reste à faire pour déterminer les sommes nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques et à l'affectation de ces ressources.

4.7 Technologie: un moyen pour l'adaptation

Différentes formes de technologie sont souvent employées, aussi bien des formes « dures (physiques) » tels que les nouveaux systèmes d'irrigation que des formes « douces (institutionnelles) » tels que les plans d'assurance. Or, ces deux formes de technologie peuvent être utilisées comme c'est le cas avec les systèmes d'alerte précoce qui combinent des

instruments de mesures « dures » et des compétences et savoirs « doux » qui peuvent sensibiliser et stimuler des actions appropriées (voir encadré 4 pour un supplément d'informations sur les technologies d'adaptation pour les zones côtières).

Plusieurs de ces technologies sont déjà disponibles et largement utilisées. Le système climatique mondial a toujours confronté les sociétés humaines à des événements climatiques extrêmes. Par conséquent, il devrait être possible de s'adapter dans une certaine mesure en modifiant ou en développant les technologies existantes.

Quel que soit le niveau de technologie, il est probable que son application soit un processus itératif. Bien que plusieurs de ces technologies soient déjà disponibles et en place, elles nécessitent souvent des investissements supplémentaires pour les rendre plus efficaces. Ce transfert de technologies a le plus souvent été effectué pour les besoins de l'atténuation, pour le secteur de l'énergie et a impliqué le transfert d'idées ou

Encadré 4 : Technologies d'adaptation pour les zones côtières : protéger, reculer, équiper

La hausse du niveau de la mer, les inondations et les tempêtes constituent une menace pour les villes côtières et provoquent des pertes de récoltes, de terres et occasionnent des dommages aux établissements humains. Toutefois, les changements climatiques posent un grand défi aux pays développés et en développement situés en dessous du niveau de la mer. Certains pays développés font face à de grands défis face aux risques d'une hausse soudaine du niveau de la mer, et investissent déjà dans la construction de l'infrastructure appropriée, tels que des digues et des barrages. Plusieurs villes se sont étendues vers des zones côtières, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes est également exposé aux impacts des changements climatiques.

Avec les changements climatiques, les zones côtières deviennent plus risquées. Par conséquent, les technologies d'adaptation qui prennent en considération les zones côtières sont nécessaires. Il existe trois stratégies d'adaptation dans ce cas : protéger, reculer et équiper. Des exemples de chaque stratégie figurent au tableau ci-dessous.

L'information est un élément encore plus important. Il est nécessaire de recueillir des informations en vue de connaître les conditions actuelles des zones côtières, ce qui peut se faire par observation par satellite, complétée par l'expérience humaine dans le domaine. De plus, certains systèmes d'informations géographiques (SIG) qui combinent des données provenant de différentes sources et les présentent sous forme de cartes sont très utiles. Les SIG appliqués aux zones côtières peuvent montrer les zones qui peuvent être affectées par des scénarios de hausse du niveau de la mer

PROTÉGER	RECULER	ÉQUIPER
<ul style="list-style-type: none"> • Structures Hard – digues, murs, quais et bris-lames • Structures Soft – restauration ou création de dunes ou de zones humides, apport artificiel sur les plages • Options locales de construction de murs en bois, en pierre, ou en feuille de cocotier, boisement 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de zones de recul • Transfert des immeubles menacés • Suppression progressive des constructions dans les zones menacées • Création des zones tampon dans les hautes terres • Introduction de reculs 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'alerte précoce et d'évacuation • Assurance contre le risque • Nouvelles pratiques agricoles telles que l'utilisation de variétés résistantes au sel • Nouveau code de construction • Amélioration du drainage • Systèmes de dessalement

Source : UNFCCC Technologies d'adaptation aux changements climatiques: 2006.

d'équipements des pays développés vers les pays en développement. Contrairement à l'atténuation qui est une approche relativement nouvelle, l'adaptation constitue généralement la poursuite d'un processus continu pour lequel plusieurs technologies ont déjà été appliquées même dans les pays les moins avancés.

De plus, l'adaptation plutôt que de se concentrer sur un seul secteur se fera essentiellement sur tous les secteurs socio-économiques, y compris l'eau, la santé, l'agriculture et l'infrastructure ; chacun de ces secteurs ayant ses propres défis et impliquant différentes parties prenantes.

Il est probable que les mesures d'adaptation soient moins coûteuses et plus adaptées aux interventions à petite échelle. Elles sont par conséquent, plus souples et adaptables aux circonstances locales. Ce qui signifie qu'en plus d'être socialement et légalement acceptables, elles peuvent être rentables. Les décideurs doivent veiller à ce que les nouvelles formes d'adaptation n'exacerbent pas les inégalités mais contribuent à la réduction de la pauvreté.

4.8 Capacités techniques et scientifiques nouvelles et renforcées

Les informations et la recherche sont nécessaires pour prendre la bonne décision. Toutefois, la plupart des pays ne disposent pas d'informations suffisantes. Les changements climatiques nécessitent le développement et la gestion appropriés d'informations. À cet effet, la recherche axée sur les politiques doit être améliorée. Des capacités techniques et scientifiques nouvelles et améliorées (équipements, logiciels et savoir-faire) doivent être mises en place pour relever les défis de l'adaptation. Les principales capacités techniques sont les suivantes : des systèmes d'observation systématique du climat, des systèmes d'observation hydrologique et océanique, le développement de scénarios de changements climatiques et leur application aux zones régionales et locales, des évaluations des vulnérabilités et de l'adaptation, nécessaires aux politiques.

L'évaluation des vulnérabilités et de l'adaptation doit servir de base à la définition des mesures et politiques d'adaptation prioritaires. Certains des défis associés aux évaluations des vulnérabilités, sont liés à l'absence de données pour l'identification des impacts des changements climatiques. Généralement il n'y a qu'un nombre limité de stations hydro-météorologiques disponibles dans les pays en développement, et dans certains cas, les données n'ont été recueillies que récemment. Les pays au relief montagneux doivent relever un défi supplémentaire : leur topographie est telle que très peu peut être dit sur les données climatiques moyennes

pour une région déterminée, étant donné que cela comprendra des pics de plusieurs milliers de mètres au-dessus du niveau de la mer jusqu'au niveau bas des vallées. Cela signifie que le renforcement des systèmes d'observation systématique doit être une priorité au niveau national et les investissements doivent être renforcés à cette fin. Cela permettrait non seulement de générer des informations pour de meilleures prévisions climatiques à court terme, mais aiderait à réduire les incertitudes des modèles de circulations mondiaux, utilisés pour développer les scénarios climatiques mondiaux qui sont appliqués à l'échelle nationale et locale pour les évaluations des vulnérabilités.

4.9 Appui aux institutions pour la mise en œuvre de l'adaptation

En plus des fonds générés au niveau international, pour la mise en œuvre et le financement de l'adaptation, pour établir des réseaux régionaux et pour exécuter des projets d'adaptation, il convient de mettre l'accent sur le travail des banques mondiales et régionales de développement et des autres institutions.

4.10 Sensibilisation et participation du public

La sensibilisation mondiale aux risques posés par les changements climatiques augmente rapidement. Toutefois, beaucoup reste à faire, notamment dans les pays en développement où les décideurs et le public en général doivent comprendre l'importance de l'intégration des considérations liées aux changements climatiques au sein de leurs opérations journalières, de leurs politiques, programmes et projets. Pratiquement, tous les secteurs de la société, depuis les entreprises jusqu'aux organisations d'aide humanitaire et écoles doivent y contribuer en vue de sensibiliser le public et amener la société à participer au processus global aboutissant à l'adaptation aux changements climatiques. En définitive, le monde a besoin d'un changement de comportement grâce à l'éducation, à des programmes d'information du public et à des règlements. Les ONG et les médias, grâce à leur expérience en matière de génération d'impact politique, de processus de participation et d'inclusion ont un grand rôle à jouer à ce niveau.

Questions:

Planification Nationale

- Quels sont les secteurs/domaines clés pour lesquels des options d'adaptation ont été identifiées dans vos communications nationales et/ou PANA ? Correspondent-ils aux priorités de développement national ?
- Quels sont les secteurs/domaines prioritaires pour une action d'adaptation ?
- Quels sont les cadres institutionnels nationaux existants pour la coordination des changements climatiques dans votre pays ? Existe-t-il un groupe spécifique chargé de la coordination des actions et positions en matière d'adaptation ? Quel type de parties prenantes participe à ces institutions ?
- Quelles sont les principales parties prenantes qui jouent un rôle dans la promotion des mesures d'adaptation dans votre pays ? Lesquelles devraient participer davantage ? Comment procéderiez-vous à la promotion d'une plus grande sensibilisation ?

Ressources et financement

- De quel niveau de financement votre pays a-t-il besoin pour répondre à ses besoins nationaux en matière d'adaptation ?
- À quels domaines et activités ces ressources seront allouées ?
- Quels critères devraient être utilisés pour l'allocation des ressources ?
- Comment définir les options d'adaptation prioritaires ? Quels critères devraient être utilisés ?
- Ces critères peuvent-ils être utilisés pour l'allocation des ressources provenant des fonds internationaux ?

Etablissement de liens au niveau national et international

- Quels types de réseaux, mécanismes et plateformes au niveau international seraient utiles pour la mise en œuvre de l'adaptation au niveau national ?
- Les instruments actuels de la CCNUCC (par exemple, les CN et le PTN) doivent-ils être ajustés ?
- Qu'est ce qui devrait être fait pour placer les changements climatiques en tête du programme international ?
- Quelles politiques et mesures incitatives doivent être mises en place aux niveaux national et international de manière à ce qu'une partie importante des ressources supplémentaires nécessaires à l'adaptation puisse catalyser des flux commerciaux plus importants ?

5. CONCLUSIONS: PRINCIPAUX MESSAGES ET POINTS NÉCESSITANT UNE RÉFLEXION PLUS APPROFONDIE

Les défis des pays en développement liés aux impacts des changements climatiques et au besoin d'adaptation, sont nombreux. Les principaux défis ont été présentés dans ce document, et des questions détaillées ont déjà été posées dans plusieurs sections pour constituer un point de départ pour toute discussion. Les décideurs et négociateurs des pays en développement peuvent souhaiter examiner ces questions au moment de développer et d'affiner leurs politiques d'adaptation ainsi que leurs positions de négociation dans le cadre du processus international relatif aux changements climatiques. Les points et questions suivants peuvent également constituer un cadre utile pour une réflexion plus approfondie.

Qu'est-ce que l'adaptation?

Un important défi lié à l'adaptation réside dans la définition et la compréhension du terme « adaptation ». Étant donné sa nature globale, il s'agit d'un sujet difficile à définir, notamment en termes opérationnel et financier. Toutefois, certains messages clés peuvent constituer un cadre utile à la compréhension de l'adaptation.

- **L'adaptation n'est pas une question autonome.** Il existe des synergies claires avec des questions importantes telles que les stratégies de développement économique, de réduction de la pauvreté et de gestion des catastrophes. Une voie de développement durable est vitale pour un processus d'adaptation réussi.
- **L'adaptation doit être intégrée au sein de tout plan de développement.** Cela comprend les niveaux national et international. Des mesures d'adaptation réussies nécessitent une réflexion à long terme, et une prise en considération de manière explicite des risques de changements climatiques aux niveaux régional (transnational), national, sous-national et local.
- **L'adaptation nécessite également une capacité de planification à court et long terme.** Des stratégies seront nécessaires pour traiter des impacts à long terme des changements climatiques, telles celles prévues par le GIEC. Dans le même temps, des stratégies pour des ajustements à plus court terme peuvent être nécessaires, telles que celles préparées pour une variabilité du climat à plus court terme.
- **L'adaptation nécessite un financement substantiel.** Toutes les estimations disponibles suggèrent que les coûts d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement se chiffrent en dizaines de milliards. Toutefois, de nombreuses difficultés et

contraintes sont associées à l'estimation des coûts exacts de l'adaptation selon les différents scénarios, ainsi qu'à la capacité des pays à autofinancer l'adaptation.

L'adaptation dans le cadre des négociations des Nations-Unies sur les changements climatiques

D'importantes décisions seront prises d'ici la 15^e Conférence des Parties qui doit se tenir à Copenhague, fin 2009. Comment votre pays pourra-t-il développer une stratégie nationale pour participer avec succès aux discussions du Plan d'action de Bali sur l'adaptation ? Une telle stratégie peut comprendre :

- la compréhension des problèmes pour définir les positions et les stratégies ainsi que la connaissance des positions des autres pays ;
- la connaissance des principales vulnérabilités, options d'adaptation, priorités et besoins d'appui du pays, y compris les besoins en matière de financement, de renforcement de capacités et de transfert de technologie ;
- la connaissance des expériences, processus et acteurs aux niveaux national, sous-national et local qui ont traité de la question de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'expérience nationale à travers les ressources et initiatives d'adaptation mis à disposition par la CCNUCC.

Lors du développement ou de l'affinement des positions nationales, les questions suivantes peuvent être utiles :

- Comment les impacts des changements climatiques affectent-ils la croissance économique et le développement social du pays et combien le pays doit-il investir pour minimiser ces impacts ?
- Quels mécanismes doivent-ils être mis en place au niveau national et international pour fournir des moyens efficaces d'adaptation aux changements climatiques, y compris le financement ?
- Sur quelles questions liées à l'adaptation faut-il davantage mettre l'accent dans un régime de changements climatiques à l'avenir ? Les outils, processus et plateformes actuels disponibles grâce à la CCNUCC sont-ils suffisants ou doivent-ils être changés dans le cadre d'un régime futur des changements climatiques ?

L'adaptation au niveau national: les éléments possibles

Il est probable que l'adaptation réussie aux changements climatiques nécessite un ensemble de conditions et d'éléments au niveau national. Vous trouverez ci-après quelques éléments

qui peuvent faire partie d'une stratégie nationale :

- des institutions appropriées, y compris une capacité de planification systématique dans le cadre d'une coopération entre les institutions, compatible avec les politiques, les mesures et les cadres réglementaires ;
- forte coordination entre les activités en cours au niveau sous-national, ce qui pourrait inclure des activités exécutées par des ONG, des instituts de recherche, le secteur privé et les gouvernements sous-nationaux ;
- des capacités scientifiques et techniques pour comprendre le problème et ses effets au niveau national et sous-national, modéliser ses impacts à long terme et élaborer des réponses et stratégies d'adaptation au niveau de la mise en œuvre ;
- des capacités en matière de préparation de programmes et projets ;
- une sensibilisation et participation des citoyens qui soutiennent et considèrent les actions de changements climatiques comme prioritaires.

Références

- Adaptation Fund Board, 2008. Report of the Second Meeting of the Adaptation Fund Board, AFB/B.2/16. The Adaptation Fund, June 19, 2008. http://www.adaptation-fund.org/images/Report_of_the_Second_Meeting_of_the_Adaptation_Fund_Board_06.19.08.pdf. Access July 2008.
- Adaptation Working Group, 2008. Submission to GLOBE Brasilia. G8+5 Legislators Forum.
- DEFRA, 2005. Adaptation Policy Framework, a consultation by the Department for Environment, Food and Rural Affairs.
- IPCC, 2007. Fourth Assessment Report. Intergovernmental Panel on Climate Change Secretariat. Geneva, Switzerland. <http://www.ipcc.ch>.
- Klein, R.J.T., S. Huq, F. Denton, T.E. Downing, R.G. Richels, J.B. Robinson, F.L. Toth (2007) 'Inter-relationships between adaptation and mitigation' Chapter 18 in M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson (eds.) *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment.
- Möhner, Annett/Klein, Richard J.T. (2007). The Global Environment Facility. Funding for Adaptation or Adapting to Funds?
- OECD, 2008. Economic aspects of Adaptation to Climate Change: Costs, benefits and policy instruments.
- Oxford Institute for Energy Studies, 2008. Benito Mueller. *International Adaptation Finance: The Need for an Innovative and Strategic Approach*.
- Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press: Cambridge, UK.
- Stern, Nicholas, 2007. *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Cambridge University Press, Cambridge, UK.
- Stern, Nicholas, 2008. Key elements of a global deal on climate change.
- UNDP, 2007. Human Development Report, 2007/2008.
- UNFCCC Secretariat, 2008. Technologies for adaptation to climate change.
- UNFCCC Secretariat, 2007. Impacts, Vulnerabilities and Adaptation in Developing Countries.
- UNFCCC Secretariat, 2007. Analysis of existing and potential investment and financial flows relevant to the development of an effective and appropriate international response to climate change.
- World Bank, 2006. Clean Energy and Development: Towards an Investment Framework. DC2006-0002, World Bank, Washington, DC, USA.

Recommandations de textes supplémentaires

Théorie de l'adaptation et concepts y relatifs

- Adger, W.N., S. Agrawala, M. Mirza, C. Conde, K. O'Brien, J. Puhlin, R. Pulwarty, B. Smit, K. Takahashi (2007) 'Chapter 17: Assessment of Adaptation Practices, Options, Constraints and Capacity', IPCC Working Group II contribution to the Fourth Assessment Report, Cambridge University Press: Cambridge.
- Burton, I., B. Challenger, S. Huq, R. Klein, G. Yohe (2007) 'Chapter 18: Adaptation to Climate Change in the Context of Sustainable Development and Equity', IPCC Working Group II contribution to the Fourth Assessment Report, Cambridge University Press: Cambridge.
- Smit, B., I. Burton, R.J.T. Klein, R. Street (1999) 'The Science of Adaptation: A Framework for Assessment' *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, 4 (3-4) 199-213.

Adaptation au titre de la CCNUCC

- Burton, I., E. Diringer, J. Smith (2006) 'Adaptation to Climate Change: International Policy Options' Pew Center on Global Climate Change Research: Arlington, VA. http://www.climate-adaptation.info/wp-content/uploads/2007/08/pew_adaptation.pdf
- Harmeling, S., C. Bals (2008) 'Adaptation to climate change—where do we go from Bali? An analysis of COP-13 and the key issues on the road to a new climate change treaty' Germanwatch: Bonn.
- Lim, B., E. Spanger-Siegfried, I. Burton, M. Malone, S. Huq (2005). "Adaptation Policy Frameworks for Climate Change: Developing Strategies, Policies and Measures". A Project by the UNDP and GEF, Cambridge University Press: New York.
- Linnerooth-Bayer, J. M.J. Mace, R. Verheyen (2003) 'Insurance-Related Actions and Risk Assessment in the Context of the UNFCCC' Paper commissioned by the UNFCCC Secretariat for the UNFCCC Workshop on Insurance-Related Actions to Address the Specific Needs and Concerns of Developing Country Parties Arising from the Adverse Effects of Climate Change and from the Impact of the Implementation of Response Measures", 14-15 May 2003, Bonn.
- Yamin, F., J. Depelidge (2004) *The International Climate Change Regime: A Guide to Rules Institutions and Procedures*, Cambridge University Press: Cambridge.

Adaptation et développement

- Agrawala, S. (ed.) (2005) 'Bridge over Troubled Waters—Linking Climate Change and Development', Organisation for Economic Cooperation and Development: Paris.
- Burton, I. (2000) 'Adaptation to Climate Change and Variability in the Context of Sustainable Development' in Gómez-Echeverri, L. (ed.) *Climate Change and Development*, Yale School of Forestry and Environmental Studies & UNDP: New Haven and New York.
- Burton, I., M. van Aalst (1999) 'Come Hell or High Water - Integrating Climate Change and Adaptation into Bank Work' World Bank Environment Department, Environment Department Papers No. 72, World Bank: Washington, D.C.
- Huq, S., A. Rahman, M. Konate, Y. Sokona and H. Reid (2003) 'Mainstreaming Adaptation to Climate Change in Least Developed Countries' IIED: London.
- Klein, R.J.T., S. Huq, J.B. Smith (2003) *Climate Change, Adaptive Capacity and Development* Imperial College Press: London.
- McGray, H., Hammill, A., Bradley, R. with Schipper, E. L., Parry, J.E. (2007) 'Weathering the Storm: Options for Framing Adaptation and Development' World Resources Institute (WRI) Report, WRI: Washington, D.C. http://pdf.wri.org/weathering_the_storm.pdf.
- Sperling, F. (ed.) (2003) 'Poverty and Climate Change: Reducing the Vulnerability of the Poor through Adaptation' Inter-agency report by the African Development Bank (AfDB), Asian Development Bank (ADB), Department for International Development (DFID, UK), Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ, Germany), Directorate-General for Development European Commission (EC), Ministry of Foreign Affairs - Development Cooperation (DGIS, The Netherlands), Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD), United Nations Development Programme (UNDP), United Nations Environment Program (UNEP), and the World Bank.
- UNFCCC (2008) 'Climate Change: Impacts, Vulnerabilities and Adaptation in Developing Countries' UNFCCC: Bonn.

Adaptation et la réduction des risques de catastrophes

- Schipper, L., M. Pelling (2006) 'Disaster Risk, Climate Change and International Development: Scope for, and Challenges to, Integration', Special issue of *Disasters*, 30 (1): 19-38.
- Soussan, J., I. Burton (2002) 'Adapt and Thrive: Combining Adaptation to Climate Change, Disaster

- Mitigation, and Natural Resources Management in a New Approach to the Reduction of Vulnerability and Poverty', Paper presented at the UNDP Expert Group Meeting, "Integrating Disaster Reduction and Adaptation to Climate Change", Havana, Cuba. 17-19 June 2002, UNDP: Havana. http://www.climate-adaptation.info/wp-content/uploads/2008/05/undp_book1.pdf.
- Sperling, F., F. Szekely (2005) 'Disaster Risk Management in a Changing Climate' World Bank: Washington DC. http://www.climate-adaptation.info/wp-content/uploads/2007/08/varg-drmcc-fns-fs_-2005-full.pdf.

Autres rapports

- Climate Proofing: A Risk-Based Approach to Adaptation: by the Asian Development Bank: <http://www.adb.org/Documents/Reports/Climate-Proofing/climate-proofing.pdf>.
- Final report of workshop on Climate Change, Humanitarian Disasters, and International Development: Linking Vulnerability, Risk Reduction and Response Capacity, Oslo, April 2007: http://www.climate-adaptation.info/wp-content/uploads/2007/08/final_workshop_report_03-07-07.pdf.
- IPCC WGII Summary for Policymakers of the IPCC Fourth Assessment Report volume on Impacts, Adaptation and Vulnerability. <http://www.ipcc.ch/SPM13apr07.pdf>.
- Climate Change Adaptation, Institute for Development Studies (UK), "In Focus," Issue 2, November 2007. http://www.ids.ac.uk/UserFiles/File/publications/in_focus/InFocus2.0ClimateChangeAdaptation.pdf.

ANNEXES

Annexe 1 : Impacts et vulnérabilité

Selon le Groupe de travail I, il existe un consensus scientifique quasi certain selon lequel l'activité humaine contribue aux changements climatiques, et les impacts (selon le Groupe de travail II) sont déjà observés dans tous les secteurs – alimentaire, hydraulique, sanitaire, agricole et énergétique. Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (RE4 – 2007) prévoit un réchauffement de près de 0,2 °C par décennie, pour les deux prochaines décennies, ce qui entraînera de sérieux problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui aggraveront la pauvreté, réduiront le développement et affecteront tous les pays, notamment le monde en développement. Par conséquent, il est d'une importance capitale de connaître les impacts actuelles et futures des changements climatiques pour toute forme de stratégie d'adaptation. Selon le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD 2007-2008), sur base des scénarios du RE4 du GIEC (2007), les changements climatiques ont déjà des impacts sur différents systèmes et secteurs de la société, et continueront à avoir des impacts comme suit :

1. Ecosystèmes et biodiversité

- Les changements climatiques sont déjà en train de transformer les écosystèmes. Un réchauffement de 2,5 °C entraînerait la disparition de 20 à 30 % des espèces.
- Les écosystèmes marins souffrent en raison de l'accumulation du dioxyde de carbone, qui affectera les stocks de poissons, notamment dans les principales villes côtières mais également dans les petits États insulaires. Cela aura des impacts sur la diversité biologique et sur les produits et services des écosystèmes tels que l'eau et la sécurité alimentaire.

2. Agriculture et sécurité alimentaire

- L'Afrique est menacée par une baisse des rendements des cultures, qui affecte la sécurité alimentaire de la population qui souffre déjà de malnutrition, et menace la dépendance de l'activité agricole pour la sécurité alimentaire.
- Les précipitations, la température et la disponibilité de l'eau pour les besoins de l'agriculture, seront affectées par les changements climatiques. L'Afrique sub-saharienne sera la plus affectée, et la sécurité alimentaire y sera menacée, mais également d'autres régions du monde comme l'Amérique latine et certaines régions d'Asie sont concernées. D'après les prévisions, d'ici 2080, près de 600 millions de personnes pourraient souffrir de malnutrition.

3. L'élévation du niveau de la mer et l'exposition à des catastrophes météorologiques

- Le niveau de la mer pourrait s'élever rapidement en raison de la désintégration accélérée de la calotte glaciaire. Une hausse de la température mondiale de 3 à 4 °C provoquerait le déplacement permanent ou provisoire de 330 million de personnes en raison d'inondations, et cela menace près de 4 millions de km² de terres, où 5 % de la population mondiale se trouve. Cela affectera des millions de personnes vivant dans les pays en développement et dans les grandes villes côtières des pays développés.
- Au cours des saisons humides, les inondations seront plus intenses, dues à la fonte des glaciers, menaçant la disponibilité de l'eau pour un sixième de la population mondiale, notamment dans la région andine en Amérique du Sud, certaines régions de Chine et du sous-continent indien.

4. Santé humaine

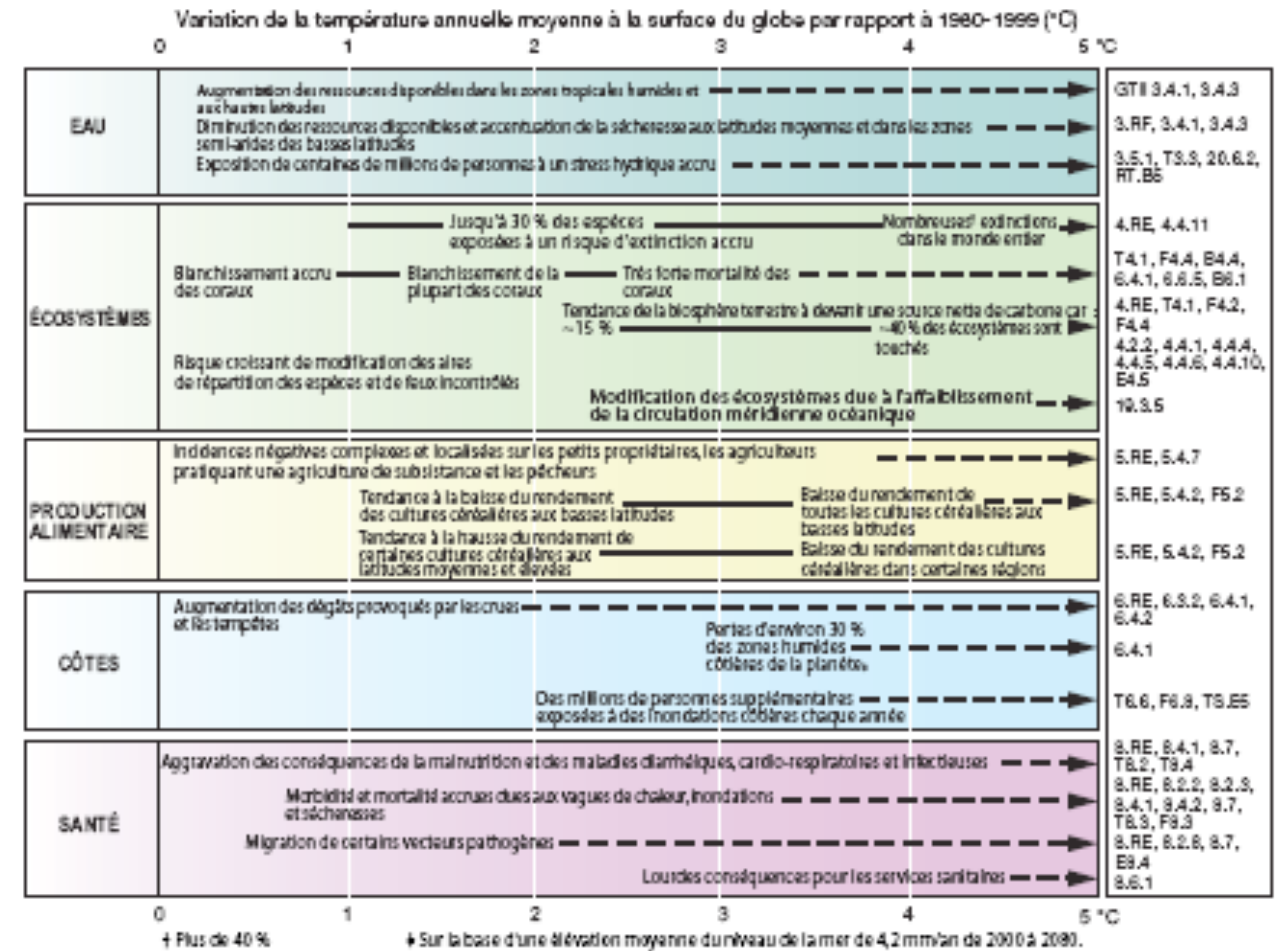
- Les principaux impacts sur la santé seront ressentis notamment dans les pays en développement, en raison des conditions de pauvreté et de la capacité limitée d'accès à des systèmes sanitaires publics appropriés.
- 200 à 400 millions de personnes sont susceptibles de souffrir de paludisme qui est actuellement à l'origine du décès de près d'un million de personnes par an. Il est déjà possible de trouver des cas de fièvre de dengue à des altitudes élevées spécialement en Amérique latine et dans certaines parties de l'Asie. Les changements climatiques pourraient aggraver cette situation.

5. Industrie, établissement et société

- Ces industries, établissements et sociétés situées sur les plaines inondables le long des côtes et des rivières ou dans des régions qui connaissent des événements climatiques extrêmes, et dont les économies sont dépendantes de ressources sensibles aux changements climatiques, sont les plus vulnérables aux changements climatiques.

Les conséquences des changements climatiques auront des impacts encore plus disproportionnés avec une augmentation du réchauffement (Rapport Stern 2006). Avec la hausse de la température (voir figure ci-après), le risque d'être exposé à des changements climatiques brusques et de grande ampleur sera plus important, entraînant des perturbations régionales, des vagues de migration et des conflits.

Figure a : Exemples d'incidences associées à la variation de la température moyenne à la surface du globe (Ces incidences varieront selon le degré d'adaptation, le rythme du réchauffement et le mode de développement socio-économique)



Source : Quatrième Rapport d'Evaluation du GIEC (2007)

Les pays les plus pauvres et les citoyens les plus vulnérables seront les premiers à subir les dégâts les plus importants, bien qu'ils aient moins contribué au problème et même si de sérieux efforts visant à la réduction des émissions sont immédiatement déployés. À l'avenir, aucun pays quelle que soit sa richesse ou sa puissance ne sera à l'abri des impacts du réchauffement climatique.

Annex 2: Décisions relatives à l'adaptation au titre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto

Décisions des CDP

ISSUE	DÉCISIONS	PROVISIONS
Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques	Décision 1/CP.10 Décision 2/CP.11	Le programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de réponse Programme de travail sur cinq ans de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques
Les communications nationales des pays non visés à l'annexe I	Décision 10/CP.2 Décision 8/CP.5 Décision 31/CP.7	Nécessité d'inclure dans les communications nationales des informations sur les politiques pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation et de stratégies de réponse, et sur les besoins technologiques pour faciliter l'adaptation appropriée Création du Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties ne figurant pas à l'annexe I. Ce Groupe devant collaborer avec le Groupe d'experts des PMA
Les communications nationales des pays visés à l'annexe I	Décision 2/CP.1 Décision 4/CP.1 Décision 9/CP.2 Décision 4/CP.5	Nécessité d'utiliser les recommandations techniques du GIEC pour l'évaluation des impacts et des adaptations Nécessité d'inclure dans les communications nationales des informations sur les impacts anticipés des changements climatiques, et sur les mesures prises pour l'application de l'article 4.1 relatif à l'adaptation Nécessité de présenter un rapport relatif aux coûts de l'adaptation
Transfert de technologies	Décision 13/CP.1 Décision 7/CP.2 Décision 9/CP.3 Décision 4/CP.4 Décision 4/CP.7 Décision 3/CP.13 Décision 4/CP.13	Développement de technologies pour s'adapter aux changements climatiques Synthétiser et communiquer des informations sur les technologies d'adaptation Secrétariat chargé de travailler sur la synthèse et la dissémination des informations, les technologies et le savoir-faire lié à l'adaptation et d'accélérer le développement de méthodes d'adaptation Outils pour l'évaluation des différentes stratégies d'adaptation
Recommandations relatives au mécanisme financier (FEM)	Décision 11/CP.1 Décision 2/CP.4 Décision 6/CP.7	Définition de trois phases de financement de l'adaptation. Le FEM fournit le financement pour les activités de la Phase I et II. Mise en place de projets pilotes pour démontrer comment la planification et l'évaluation de l'adaptation peuvent être traduites en projets.
Renforcement des capacités	Décision 2/CP.7 Décision 3/CP.7 Décision 5/CP.12	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation Renforcement des capacités pour les évaluations de l'adaptation et des vulnérabilités et pour les PANA
Effets néfastes	Décision 3/CP.3 Décision 1/CP.4 Décision 5/CP.4 Décision 12/CP.5 Décision 5/CP.7 Décision 1/CP.10	Décision de commencer un processus visant à examiner les articles 4.8 et 4.9. Le processus doit identifier les effets néfastes, les impacts de la mise en œuvre de mesures de réponse, les besoins des pays en développement découlant de ces impacts, et identifier les actions pour y faire face. Le Plan d'action de Buenos Aires adopté pour examiner les effets néfastes, entre autres, devant la 6e CDP Programme de Travail depuis la 4e CDP à la 6e CDP Décision d'examiner les articles 4.8 et 4.9 lors de la 6e CDP et suivante : • Décision qui prévoit que le FEM et autres sources bilatérales et multilatérales doivent travailler sur les évaluations des vulnérabilités ou de l'adaptation, la formation, le renforcement des capacités et le transfert de technologie liés aux effets néfastes des changements climatiques • Que le Fonds pour l'adaptation et que le Fonds spécial pour les changements climatiques financent la mise en œuvre des activités d'adaptation lorsqu'il existe suffisamment d'informations pour garantir cette activité • La Convention doit appuyer le processus du PANA • Création du Fonds pour les Pays les moins avancés • Demandes d'ateliers

ISSUE	DÉCISIONS	PROVISIONS
Financement au titre de la CCNUCC	Décision 7/CP.7 Décision 27/CP.7 Décision 8/CP.8 Décision 6/CP.9 Décision 5/CP.9 Décision 1/CP.12	Création du Fonds spécial pour les changements climatiques pour financer les activités, programmes et mesures d'adaptation Création du Fonds pour les PMA pour financer les PANA Recommandations relatives au Fonds pour les PMA, pour accélérer la mise à disposition des fonds pour la préparation du PANA Recommandations supplémentaires relatives au FSCC
Financement au titre du Protocole de Kyoto	Décision 10/CP.7	CCréation du Fonds pour l'adaptation pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement, également Parties au Protocole Financement du Fonds grâce à une partie des recettes provenant des activités de MDP.
Les Pays les moins Avancés	Décision 28/CP.7 Décision 29/CP.7 Décision 9/CP.8 Décision 4/CP.10 Décision 3/CP.11 Décision 4/CP.11 Décision 8/CP.13	Recommandations pour la préparation des PANA. Création du Groupe d'Experts des PMA pour donner des conseils relatifs à la préparation des PANA, et autres efforts d'adaptation des PMA. Travail du Groupe d'Experts des PMA Prolongation du mandat du Groupe d'Experts des PMA Recommandations supplémentaires relatives au fonctionnement du Fonds pour les PMA
GIEC	Décision 10/CP.9 Décision 5/CP.13	Examen des aspects scientifiques, techniques et socio-économiques des impacts, des changements climatiques, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du rapport d'évaluation final du GIEC Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Other	Décision 6/CP.1 Décision 13/CP.3 Décision 7/CP.4 Décision 11/CP.8 Décision 1/CP.11 Décision 1/CP.13	Évaluation de la technologie d'adaptation par l'OSCTS Évaluation par l'OSCTS et par l'OSM de l'exhaustivité et l'efficacité des mesures d'adaptation Intégration de l'adaptation au sein du Programme de Travail sur le Protocole de Kyoto, le MDP devant déterminer la part des recettes provenant du MDP Le Programme de travail de Delhi sur l'article 6 : examen des liens entre la mise en œuvre de ce Programme et la mise en œuvre des politiques et mesures d'adaptation aux changements climatiques Dialogue sur l'action concertée à long terme pour faire face aux changements climatiques, par l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention Plan d'Action de Bali (amélioration de l'action d'adaptation)

Décisions du MDP (Protocole de Kyoto) sur des questions relatives à l'adaptation

QUESTION	DÉCISIONS	DISPOSITIONS
Fonds pour l'adaptation	Décision 28/CMP.1 Décision 5/CMP.2 Décision 1/CMP.3	Recommandations initiales à l'attention de toute entité chargée de la gestion du mécanisme financier de la Convention, pour la gestion du Fonds pour l'adaptation
Deuxième Révision du Protocole de Kyoto	Décision 7/CMP.2 Décision 4/CMP.3	Révision visant à améliorer la mise en œuvre du Protocole et à développer davantage l'adaptation

Annex 3 : Guide des sources d'informations

Publications

- Bo Lim, et al., *Adaptation Policy Frameworks (APF) for Climate Change, United Nations Development Programme*: 2004. (<http://www.undp.org/climatechange/adapt/apf.html#about>).
- Frankel-Reed, Jennifer and Nick Brooks, *Proposed Framework for Monitoring and Evaluation Framework of Adaptation to Climate Change*, United Nations Development Programme, 2008.
- Lu, Xianfu and Nick Brooks, *Quality Standards for Climate Change Adaptation*, United Nations Development Programme: 2008.
- Nick Brooks, et al., *Operational Guidance for Climate Change Adaptation: Technical Papers for Six Priority Thematic Areas*, United Nations Development Programme: 2008.
- United Nations Development Programme, *Briefing Note: Adaptation to Climate Change: Doing Development Differently*, United Nations Development Programme: 2007. (http://www.undp.org/climatechange/adapt/downloads/UNDPAdaptationBrief_Nov07.pdf).
- United Nations Development Programme, *Climate Change Adaptation: Knowledge Needs Survey*, United Nations Development Programme: 2007. <http://www.energyandenvironment.undp.org/undp/index.cfm?module=Library&page=Document&DocumentID=6508>
- United Nations Development Programme, *Climate Risk Profiles*, United Nations Development Programme: 2008.
- United Nations Development Programme, *Hot Spot Analysis from Vulnerability and Hazard Data*, United Nations Development Programme: 2007.
- United Nations Development Programme, *Human Development Report 2007/08 – Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*, United Nations Development Programme: 2007. <http://www.energyandenvironment.undp.org/undp/index.cfm?module=Library&page=Document&DocumentID=6505>.

Sites internet

- *Données de base relatives à l'adaptation*, donne un aperçu de la relation entre les impacts des changements climatiques et le développement, y compris les impacts par secteur (par exemple, dégradation des sols, santé, etc.), et les impacts affectant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. <http://www.undp.org/climatechange/adapt/basics1.html>.
- *Définitions de l'adaptation*, mettant l'accent sur la

terminologie communément utilisée. <http://www.undp.org/climatechange/adapt/definitions.html>.

- *Mécanisme d'exploitation des leçons tirées de l'adaptation* un projet de partage des connaissances qui offre une bibliothèque d'études de cas et une base de données relatives à des profils d'adaptation pour des pays déterminés. www.adaptationlearning.net.
- *Base de données relatives à des profils d'adaptation nationale*, un instrument développé par le PNUD, hébergé par le Mécanisme d'Exploitation des Leçons Tirées de l'Adaptation, fournit des informations sur les changements climatiques et les initiatives nationales de plus de 140 pays en développement. <http://www.adaptationlearning.net/profiles/>.
- *Programme d'Appui aux Communications Nationales (PACN)*, géré conjointement par le PNUD et le PNUE, fournit un appui à plus de 130 pays en développement, lors de la préparation de leurs deuxièmes ou troisièmes communications nationales au titre de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Le PACN, en collaboration avec les agences de mise en œuvre, fournit des recommandations techniques et en matière de politiques sur l'évaluation des vulnérabilités et de l'adaptation et sur la manière de lier les risques climatiques aux priorités nationales de développement. <http://ncsp.undp.org/>.
- *Bibliothèque électronique du PNUD sur l'Environnement et l'Énergie*, une vaste collection de publications relatives aux changements climatiques, à l'énergie et à l'environnement <http://www.energyandenvironment.undp.org/undp/index.cfm?module=Library&page=DocumentList&LibraryID=8&AreaID=440>
- *Module de Formation électronique sur les changements climatiques*, une formation de trois heures comprenant trois leçons : la Science des Changements Climatiques, des Réponses Mondiales aux Changements Climatiques et les Changements Climatiques et les Efforts de Développement du PNUD. Publié dès fin 2008.

Les banques mondiales et régionales de développement

- La **Banque Mondiale** a adopté une approche de gestion des risques climatiques pour le développement, qui appelle à un développement résilient à la variabilité climatique actuelle et aux changements climatiques prévus. La Banque mondiale multiplie ses efforts de collaboration avec des banques multilatérales de développement, et collaborent avec la société financière internationale sur l'exploitation de nouvelles manières d'impliquer le secteur privé.

- La **Banque Africaine de Développement (BAD)** dispose d'une l'expérience dans la conception d'interventions spécifiques en matière de gestion des risques climatiques et d'adaptation aux changements climatiques (CRMA). L'approche CRMA – qui est selon le Groupe d'experts de la Banque, la stratégie la plus efficace pour faire face aux changements climatiques, intègre la gestion de la variabilité actuelle du climat et des événements climatiques extrêmes au sein de l'adaptation aux changements climatiques. La stratégie examine l'adéquation des instruments actuels de financement et autres instruments. Elle évalue également la capacité de la Banque à accéder au financement externe tel que le financement par la CCNUCC/FEM, et explore les possibilités de mettre en place ou d'accéder à de nouveaux mécanismes de financement interne et externe.
- La **Banque Asiatique de Développement** collabore avec des partenaires en Asie et dans le Pacifique pour renforcer les connaissances liées aux impacts des changements climatiques et aux mesures d'adaptation depuis près d'une décennie. Ces efforts sont soutenus par des programmes d'appui pour la préparation et la réponse aux catastrophes, ainsi que par des relations productives avec des partenaires de développement – allant des agences gouvernementales, aux universités, centres d'études, entreprises écologiques responsables, organisations de la société civile et agences bilatérales et multilatérales de développement. La Banque asiatique de développement a un accès direct au Fonds spécial pour les changements climatiques, administré par le FEM.